

Chiffres clés

APERÇU STATISTIQUE DE LA BELGIQUE

2015

Statistics Belgium

Chers lecteurs,

La mission première de la Direction générale Statistique - Statistics Belgium du SPF Économie est de répondre aux besoins d'informations non seulement des pouvoirs publics, mais aussi des entreprises et des citoyens, en leur fournissant des données constamment actualisées sur la situation du pays.

Pour chacun de ces groupes cibles, il est essentiel de disposer de chiffres pertinents pour pouvoir mener un débat constructif et étayé ainsi que pour pouvoir lancer des actions à la fois ciblées et efficaces. Par ailleurs, les étudiants, les chercheurs et toutes les personnes intéressées par une vue globale et détaillée du pays, ont eux aussi besoin de chiffres et de statistiques.

La présente brochure dresse un aperçu des données disponibles et situe également la Belgique dans une perspective européenne.

L'information fournie ci-après couvre de nombreux domaines : la population, l'emploi, l'économie, les finances, l'agriculture, l'industrie, le transport, les services et l'immobilier.

Cette énumération démontre à elle seule à quel point l'éventail de statistiques proposées est étendu. Sachez cependant qu'il existe bien plus de données disponibles pour chacun des sujets traités. Ainsi, vous découvrirez sur notre site Internet, www.statbel.fgov.be, une vaste sélection de données ainsi que toutes nos publications dans un format téléchargeable. Vous y trouverez également tous les points de contact si vous souhaitez obtenir de plus amples informations.

Vous pouvez également consulter notre application dynamique en ligne, [be.STAT](#), qui vous permet d'effectuer des recherches directement dans notre data warehouse.

Enfin, notre nouveau portail [open data](#) propose des fichiers en format « ouvert » pouvant être réutilisés librement et aisément.

Nous vous souhaitons une passionnante découverte de notre pays au gré des chiffres !

Nico Waeyaert
Directeur général
Direction générale Statistique - Statistics Belgium
SPF Économie, P.M.E., Classes moyennes et Énergie

DG Statistique - Statistics Belgium

La Direction générale Statistique – Statistics Belgium a pour **mission** la collecte, la production et la diffusion de chiffres fiables et pertinents sur l'économie, la société et le territoire belges. La collecte s'effectue sur base de sources de données administratives et d'enquêtes. La production est réalisée de manière qualitative et scientifique. Les statistiques sont diffusées en temps opportun et de manière conviviale. La DG Statistique garantit que, d'une part, la vie privée et les données confidentielles sont protégées et que, d'autre part, les données sont utilisées à des fins exclusivement statistiques.

Sauf mention contraire en bas de tableau ou de graphique, les données ont été récoltées et calculées par la DG Statistique - Statistics Belgium du SPF. Économie. Les comparaisons internationales viennent d'Eurostat.

Il est permis de citer tout ou partie de l'ouvrage, moyennant indication claire et précise de la source.

Direction générale Statistique - Statistics Belgium

Bd Albert II 16, B-1000 Bruxelles | tél. 0800 120 33

E-mail: statbel@economie.fgov.be

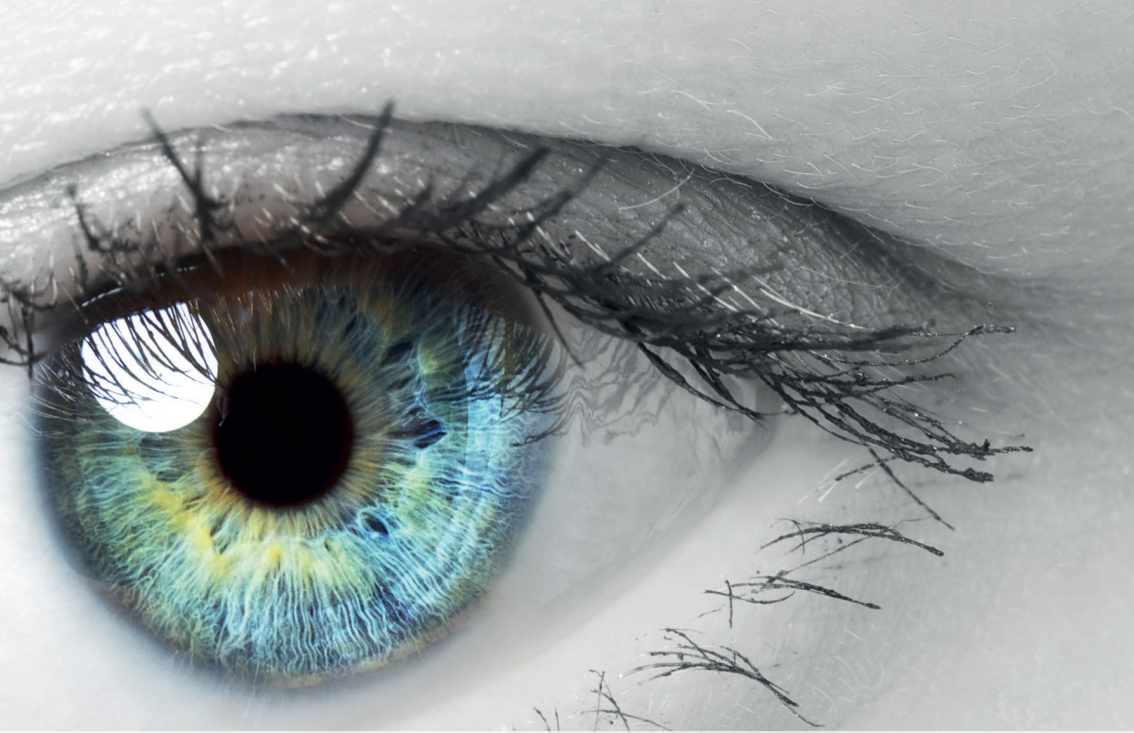
Consultez notre site web : www.statbel.fgov.be

Éditeur responsable: Nico Waeayaert

Table des matières

●	Population	A Population au 1 ^{er} janvier 2015.....	6
		B Evolution démographique.....	8
		C Vieillesse et structure de la population par âge.....	11
		D Population étrangère.....	15
● ●	Territoire et environnement	A Superficie et utilisation du sol.....	22
		B Agriculture.....	24
		C Déchets.....	28
● ● ●	Economie	A Produit intérieur brut.....	32
		B Prix à la consommation.....	38
		C Indice des prix à la production.....	44
		D Démographie des entreprises.....	52
		E Faillites.....	58
		F Structure des entreprises.....	66
● ● ● ●	Immobilier et construction	A Prix de l'immobilier.....	74
		B Permis de bâtir.....	76
		C Inventaire des bâtiments en Belgique.....	78
● ● ● ● ●	Mobilité et transport	A Véhicules.....	82
		B Transport de marchandises.....	87
		C Transport maritime.....	88
		D Accidents de la route.....	89
● ● ● ● ● ●	Société	A Emploi et taux d'emploi.....	96
		B Salaire.....	102
		C Chômage et taux de chômage.....	105
		D Population inactive.....	107
		E Pauvreté.....	108
		F Revenus.....	111
		G Dépenses des ménages.....	115
		H Enseignement.....	118





● **Population**

A | Population au 1^{er} janvier 2015

Depuis 2011, la Belgique a dépassé le cap des 11 millions d'habitants. Au 1^{er} janvier 2015, elle comptait officiellement 11.209.044 habitants, dont 57,5% habitaient en Flandre, 32,0% en Wallonie et 10,5% en Région de Bruxelles-Capitale. Enfin, un peu moins de 1% de la population résidait en Communauté germanophone.

Au cours de l'année 2014, la population de la Région de Bruxelles-Capitale a de nouveau augmenté à un rythme légèrement plus rapide que celui des deux autres régions. De ce fait, sa part dans l'ensemble du pays continue de progresser, comme c'est le cas depuis quelques années.

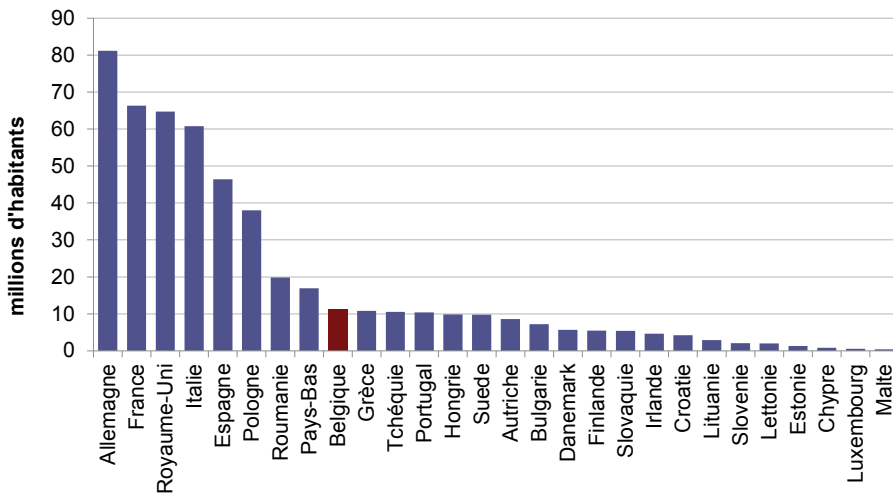
Population totale de la Belgique et de ses Régions au 1^{er} janvier 1995, 2005 et 2015

	1995	%	2005	%	2015	%
Belgique	10.130.574	100,0%	10.445.852	100,0%	11.209.044	100,0%
Région de Bruxelles-Capitale	951.580	9,4%	1.006.749	9,6%	1.175.173	10,5%
Région flamande	5.866.106	57,9%	6.043.161	57,9%	6.444.127	57,5%
Région wallonne	3.312.888	32,7%	3.395.942	32,5%	3.589.744	32,0%
dont Communauté germanophone	68.961	0,7%	72.512	0,7%	76.328	0,7%

Au 1^{er} janvier 2015, la population de l'Union européenne (UE28) était estimée à 508.191.116 millions d'habitants.

Avec un poids démographique non négligeable, la Belgique se classe en neuvième position et représente 2,2% de la population totale de l'Union. Cette position tend d'ailleurs à se renforcer ces dernières années, grâce à une dynamique démographique supérieure à la moyenne européenne.

Union Européenne: 508.191.116 d'habitants au 1er janvier 2015



B I Évolution démographique

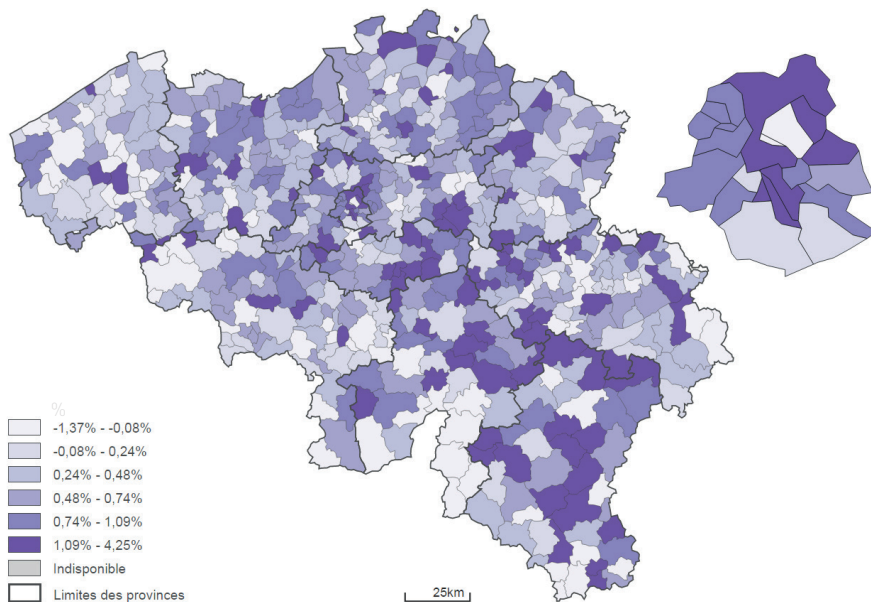
Au cours de l'année 2014, la population résidant en Belgique a augmenté de 58.528 personnes. Cette croissance est toujours due en majeure partie au solde migratoire international, qui s'est relativement stabilisé depuis trois ans, après avoir connu une hausse sensible dans les années 2000. En 2014, il s'établissait à 39.954 personnes, contre 34.843 personnes en 2013. Quant à l'excédent des naissances sur les décès, il est passé de 15.567 unités en 2013 à 19.692 en 2014. Le nombre de décès a sensiblement diminué par rapport à 2013, pour retrouver un niveau proche de celui de 2011 : 104.723 décès. Dans le même temps, le nombre de naissances a de nouveau connu une légère baisse : 124.415 naissances.

Accroissement annuel de la population			
Année	1994	2004	2014
Population au 1^{er} janvier	10.100.631	10.396.421	11.150.516
Mouvement naturel			
Naissances	115.361	115.618	124.415
Décès	103.566	101.946	104.723
Excédent des naissances	11.795	13.672	19.692
Mouvement migratoire			
Immigration	75.621	117.236	153.948
Emigration	57.987	83.895	113.994
Solde migratoire	17.634	33.341	39.954
Croissance totale (y compris l'ajustement statistique)	29.943	49.431	58.528
Taux de croissance	0,30%	0,48%	0,52%
Population au 31 décembre	10.130.574	10.445.852	11.209.044

Avec un solde migratoire international et un solde naturel en hausse, la population a connu un taux de croissance de 0,52% durant l'année 2014. Ce taux maintient la Belgique parmi les pays européens à forte croissance démographique. Le Luxembourg (2,4%) et la Suède (1,1%) arrivent en tête de ce classement, avec des taux de croissance bien supérieurs à celui de la Belgique. Néanmoins, plusieurs pays européens connaissent aujourd'hui des croissances négatives (Espagne, Grèce, Portugal, mais aussi parmi les nouveaux pays membres, Pologne, Roumanie, Bulgarie, Lituanie...).

La majorité des 589 communes du pays ont enregistré une croissance démographique positive en 2014. Si 115 d'entre elles ont vu leur population diminuer, c'est dans un certain nombre de cas de très peu d'unités, comme Burg-Reuland qui n'a perdu au total qu'1 seul habitant. Parmi ces baisses, il faut cependant noter que figurent Charleroi (-0,12%), Liège (-0,16%) et Namur (-0,02%), les trois villes wallonnes les plus peuplées. Les hausses les plus sensibles ont été à nouveau recensées dans l'agglomération bruxelloise ainsi qu'à Anvers, Gand, Malines, Roulers et Beringen. Les croissances relatives les plus rapides s'observent dans de petites communes (moins de 10.000 habitants), mais il faut relever le cas particulier de Bruxelles qui, avec une population de plus de 170.000 habitants a connu une croissance de 3,0%.

Evolution de la population par commune en 2014

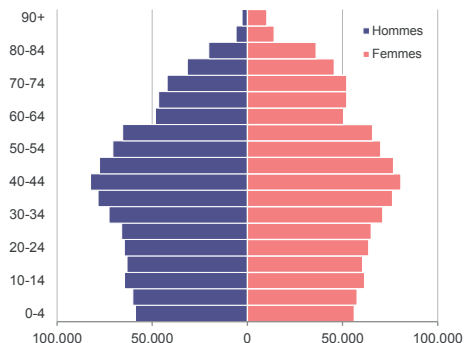


C | Vieillesse et structure de la population par âge

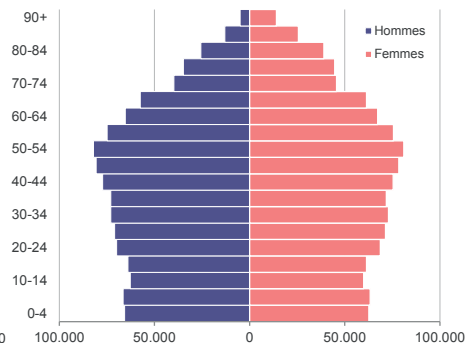
La population résidant en Belgique au 1^{er} janvier 2015 vieillit sensiblement. Jamais les personnes (très) âgées n'ont été aussi nombreuses. La structure par âge et par sexe, représentée graphiquement par une pyramide des âges, illustre clairement cette évolution.

Les classes d'âge de plus de 80 ans sont en nette augmentation par rapport à la situation de 2005. Si les classes d'âge nées du baby-boom restent importantes, le poids de ce groupe s'est quelque peu réduit au cours de la décennie écoulée. Le nombre de très jeunes enfants ne progresse plus, contrairement à ce qui se passait au cours des années précédentes. Il y a plus de jeunes hommes que de jeunes femmes, car il naît systématiquement plus de garçons que de filles (entre 104 et 106 garçons pour 100 filles dans notre pays). Ce rapport s'inverse toutefois à l'âge de 54 ans en raison d'un taux de mortalité plus élevé chez les hommes que chez les femmes à tous les âges de la vie.

Pyramide des âges de la Belgique au 1er janvier 2005



Pyramide des âges de la Belgique au 1er janvier 2015



Il en découle un déséquilibre entre les sexes de plus en plus marqué avec l'âge. Ainsi, parmi les octogénaires, on recense près de deux fois plus de femmes que d'hommes. Parmi les nonagénaires, les femmes sont près de trois fois plus nombreuses que les hommes.

La pyramide des âges n'est pas homogène en Belgique. En effet, la Région de Bruxelles-Capitale est clairement plus jeune que les deux autres régions, avec une proportion plus importante de jeunes (22,8%) et moindre de personnes âgées (13,2%). Si la Région wallonne se rapproche de la moyenne nationale, la Région flamande s'en éloigne plus fortement, en raison d'un vieillissement plus prononcé. On y recense, en effet, moins de jeunes (19,4%) et plus de personnes âgées (19,3%). Au cours des dernières années, ces différences de structure d'âge entre les régions se sont plutôt accentuées.

La proportion de personnes âgées fournit une indication du vieillissement au niveau local. On constate d'importantes disparités dans ce domaine au niveau du territoire belge. Ainsi, les communes du littoral abritent entre 25 et 30% de 65 ans et plus (contre seulement 18,1% pour l'ensemble de la Belgique). C'est également le cas de plusieurs communes wallonnes des vallées de la Semois et de l'Ourthe et de la ville de Spa qui accueillent également de nombreux retraités.

On observe également des disparités importantes entre les communes de périurbanisation ancienne et celles où ce phénomène est plus récent. Les premières (comme Sint-Martens-Latem, Chaudfontaine et Edegem) ne sont pas abordables pour la plupart des jeunes et ont une population vieillissante. Les communes de la seconde catégorie (axe élargi de Bruxelles-Namur-Luxembourg et dans une moindre mesure nord de la province d'Anvers) sont très dynamiques sur le plan démographique et abritent relativement peu de personnes âgées.

Ventilation par classe d'âge au 1er janvier 2015 selon les régions

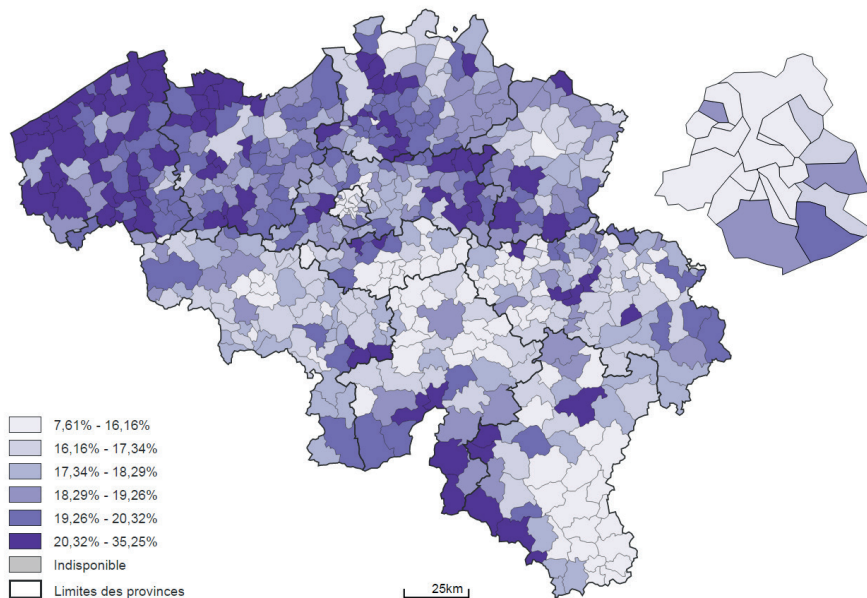
	0-17 ans	%	18-64 ans	%	65 ans et plus	%
Belgique	2.277.158	20,3%	6.901.298	61,6%	2.030.588	18,1%
Région de Bruxelles-Capitale	267.922	22,8%	751.915	64,0%	155.336	13,2%
Région flamande	1.252.370	19,4%	3.946.291	61,2%	1.245.466	19,3%
Région wallonne	756.866	21,1%	2.203.092	61,4%	629.786	17,5%

Parallèlement au vieillissement de la population, l'espérance de vie à la naissance poursuit son augmentation en Belgique. De 1994 à 2014, elle a crû de 4,4 années pour passer de 76,7 à 81,1 ans, soit un gain d'espérance de vie de 2,5 mois, en moyenne, chaque année, durant 21 ans. On notera le gain particulièrement important observé en 2014 : 0,6 an.

Espérance de vie à la naissance (en années)

Années	1994	2004	2014
Hommes	73,3	76,0	78,6
Femmes	80,0	81,9	83,5
Total	76,7	79,0	81,1

Cette évolution est plus favorable aux hommes (+5,3 années) qu'aux femmes (+3,5 années), ce qui conduit à une réduction progressive de l'écart d'espérance de vie entre les sexes. En 2014, les femmes conservent néanmoins une espérance de vie à la naissance sensiblement supérieure à celle des hommes : respectivement 83,5 ans et 78,6 ans.

Les plus de 64 ans par commune au 1^{er} janvier 2015

DI Population étrangère

Au 1^{er} janvier 2015, la Belgique comptait 1.255.286 personnes de nationalité étrangère, soit 11,2% de la population résidente totale. Vingt ans plus tôt, les ressortissants étrangers représentaient 9,1% de la population du Royaume, soit 922.338 personnes.

À titre de comparaison, la France comptait 5,8% d'habitants de nationalité étrangère au 1^{er} janvier 2008 et les Pays-Bas 5,6% au 1^{er} janvier 2011. Le cap du million d'étrangers vivant en Belgique a été franchi fin 2008. Au 1^{er} janvier 2015, 68,3% de la population étrangère était composée de ressortissants d'un pays de l'Union européenne.

Principaux pays de nationalité des ressortissants étrangers résidant en Belgique

Pays de nationalité	2005			2015		
	Nombre	%	Place	Nombre	%	Place
France	117.349	13,5%	2	159.352	12,7%	1
Italie	179.015	20,6%	1	156.977	12,5%	2
Pays-Bas	104.978	12,1%	3	149.199	11,9%	3
Maroc	81.287	9,3%	4	82.009	6,5%	4
Pologne	14.521	1,7%	11	68.403	5,4%	5
Roumanie	5.632	0,6%	16	65.768	5,2%	6
Espagne	43.203	5,0%	5	60.386	4,8%	7
Portugal	27.374	3,1%	8	42.793	3,4%	8
Allemagne	36.330	4,2%	7	39.294	3,1%	9
Turquie	40.403	4,6%	6	36.747	2,9%	10
Autres	220.770	25,4%		394.358	31,4%	
Tous les pays	870.862	100%	-	1.255.286	100%	-

Les principaux pays de nationalité de ces résidents étrangers sont la France, l'Italie, les Pays-Bas, le Maroc et la Pologne. Les citoyens de ces pays représentent la moitié (49,1%) de la population étrangère en Belgique.

Il y a vingt ans, ces pays, sauf la Pologne, figuraient déjà, mais dans un ordre légèrement différent, en tête du classement des pays d'origine des habitants de nationalité étrangère. La Pologne et la Roumanie sont les pays dont le nombre de ressortissants s'est accru le plus rapidement au cours de ces années dans notre pays. Le nombre de Polonais a été multiplié par 13 en vingt ans, tandis que le nombre de Roumains a été multiplié par 21. La part des résidents originaires de ces deux pays est passée de moins de 1% en 1995 à respectivement 5,4 % pour les Polonais et 5,2% pour les Roumains. Parmi les autres pays importants, seuls le Maroc (de 15,6 à 6,5%) et la Turquie (de 9,3 à 2,9%) ont vu leur importance relative diminuer sensiblement. Ces diminutions ont été de pair avec un mouvement important d'acquisitions de la nationalité belge.

La répartition de la population de nationalité étrangère est très variable dans le pays. De nombreux ressortissants étrangers résident dans l'agglomération bruxelloise, où ils font presque part égale avec les citoyens belges dans certaines communes. C'est notamment le cas à Saint-Gilles (48,2%), à Ixelles (47,6%) et à Etterbeek (45,8%).

Le pourcentage d'habitants de nationalité étrangère reste élevé en dehors des limites de la Région de Bruxelles-Capitale. C'est notamment le cas de toutes les communes jouxtant la Forêt de Soignes, de Tervuren à Waterloo, où de nombreux ressortissants américains et britanniques se sont établis.

De nombreux ressortissants étrangers vivent également dans une série de communes frontalières qui bordent les agglomérations de Lille (France), d'Aix-la-Chapelle (Allemagne), de Maastricht (Pays-Bas) et de Luxembourg, dont ils sont souvent originaires. Les principaux centres urbains du pays (Anvers, Liège et Gand) et les villes universitaires (Louvain, Ottignies-Louvain-la-Neuve) accueillent aussi des proportions importantes de ressortissants étrangers.

Enfin, ceux-ci sont également nombreux le long de l'ancien axe industriel wallon, où l'implantation étrangère peut être qualifiée d'historique. C'est le cas des Italiens dans les communes du Borinage et du Centre (autour de La Louvière).

Nationalité antérieure des personnes ayant acquis la nationalité belge

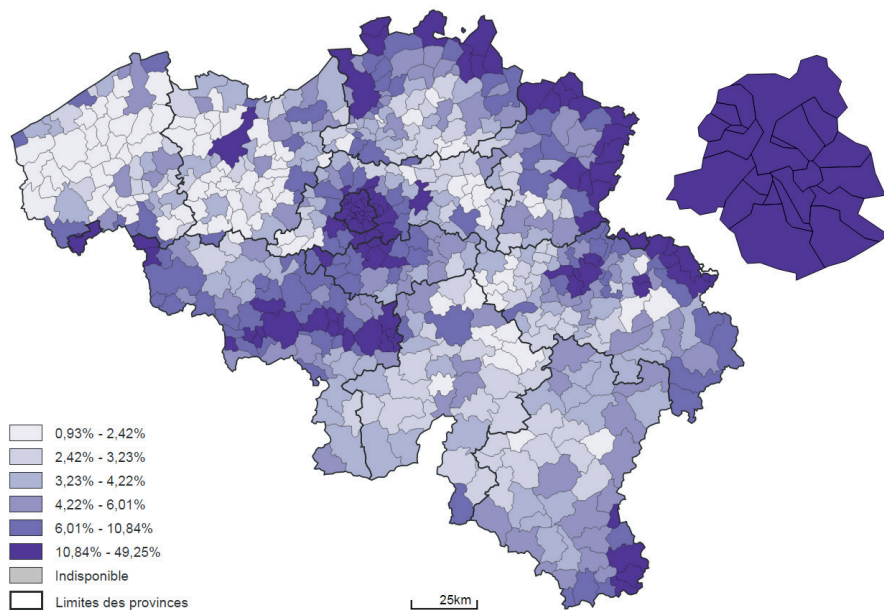
Pays de la nationalité antérieure	2004			2014		
	Nombre	%	Place	Nombre	%	Place
Maroc	8.704	25,0	1	2.408	12,9	1
Italie	2.271	6,5	4	1.199	6,4	2
Roumanie	314	0,9	17	824	4,4	3
Pologne	465	1,3	12	742	4,0	4
Congo (Rep. dém.)	2.566	7,4	3	713	3,8	5
Pays-Bas	665	1,9	9	705	3,8	6
Turquie	4.467	12,9	2	691	3,7	7
Russie	244	0,7	27	641	3,4	8
France	780	2,2	7	586	3,1	9
Cameroun	266	0,8	25	546	2,9	10
Autres	14.004	40,3	-	9.671	51,6	-
Ensemble des pays	34.754	100	-	18.726	100	-

Au cours de l'année 2014, 18.726 personnes ont acquis la nationalité belge, soit moitié moins qu'en 2013. Le taux de naturalisation s'élève donc à 1,5% de la population étrangère, contre 2,9% en 2013. Les principaux pays d'origine des personnes naturalisées belges en 2014 sont le Maroc, l'Italie, la Roumanie, la Pologne et la République démocratique du Congo.

Un peu plus d'une personne sur huit ayant acquis la nationalité belge en 2014 était d'origine marocaine et près d'une personne sur cinq était originaire de l'un des quatre autres pays.

Il y a dix ans, le Maroc, la Turquie, la République démocratique du Congo et l'Italie constituaient déjà les quatre premières nationalités antérieures des nouveaux Belges. La Russie, le Cameroun, la Roumanie et la Pologne ne faisaient alors pas partie du top dix. La Roumanie et la Russie sont les pays ayant connu la plus forte augmentation : la Roumanie est passée de moins de 1% en 2004 à 4,4% en 2014.

Etrangers par commune au 1^{er} janvier 2015







● ● Territoire
et environnement

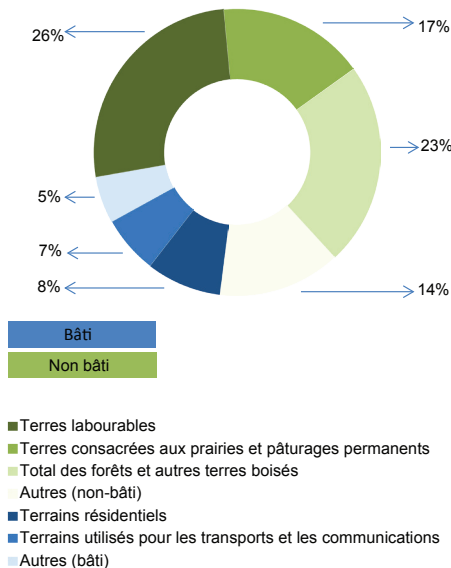
A I Superficie et utilisation du sol

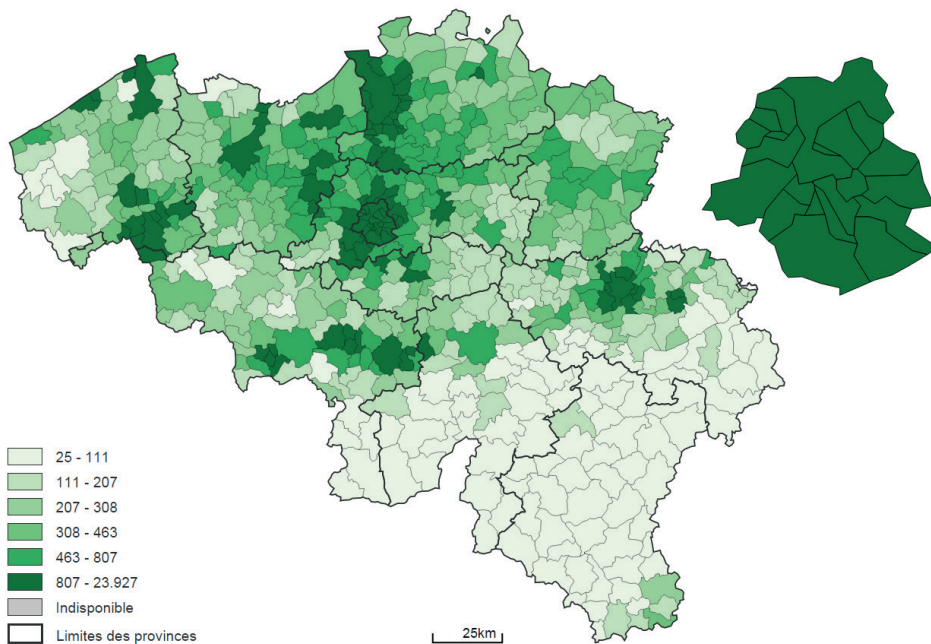
La Belgique s'étend sur une superficie terrestre de 30.528 km² et couvre 3.462 km² de la mer du Nord. La Wallonie représente 55,2% de cette superficie globale, soit un peu plus que la Flandre avec 44,3%.

Toutefois, la densité de population en Flandre est deux fois plus élevée qu'en Wallonie. Les Ardennes surtout sont relativement peu peuplées.

Les terres agricoles occupent la majeure partie de cette superficie terrestre, viennent ensuite les forêts et les terrains bâtis. La superficie bâtie croît d'année en année, essentiellement au détriment des terres agricoles. Par contre, les forêts et les autres zones naturelles restent relativement stables.

Utilisation du sol en Belgique (2012)

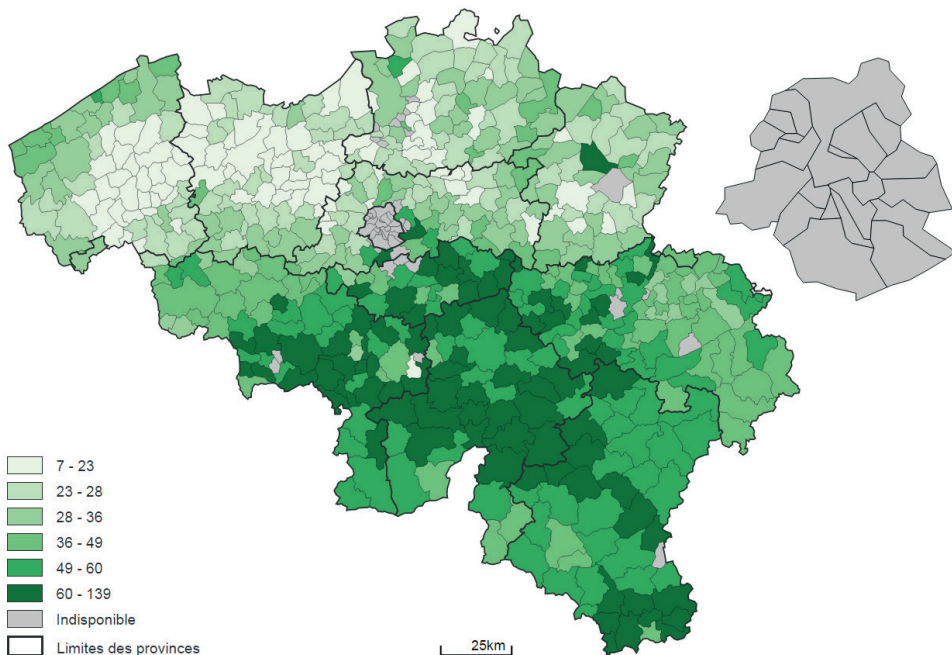


Densité de la population par commune au 1^{er} janvier 2015

B | Agriculture

Le nombre d'exploitations agricoles et horticoles baisse chaque année en Belgique. Toutefois, la superficie totale de l'ensemble des exploitations recule moins vite. En moyenne, les exploitations ne cessent donc de s'agrandir. En 34 ans, la superficie moyenne des exploitations a plus que doublé, tant en Flandre (de 8,4 ha en 1980 à 25,4 ha en 2014) qu'en Wallonie (de 20,8 ha à 55,4 ha).

Superficie moyenne des exploitations agricoles en 2014 (en ha)



Agriculture et horticulture

Moyens de production	2012	2013	2014	2014/2013
Nombre d'exploitations	38.559	37.761	37.194	-1,5%
Main-d'œuvre	75.589	74.510	n.d.	-
dont temps plein	15.529	15.443	n.d.	-
Superficie agricole utilisée (en ha)	1.333.913	1.338.566	1.333.398	-0,4%
Main-d'œuvre/exploitation	1,96	1,97	n.d.	-

Animaux (x 1000)

Bovins	2.484	2.433	2.477	+1,8%
dont vaches laitières et allaitantes	954	929	956	+2,9%
Porcins	6.634	6.481	6.350	-2,0%
Volailles	35.618	36.268	33.700	-7,1%
dont poules	11.984	11.475	11.894	+3,7%
dont poulets de chair	22.705	23.285	21.161	-9,1%

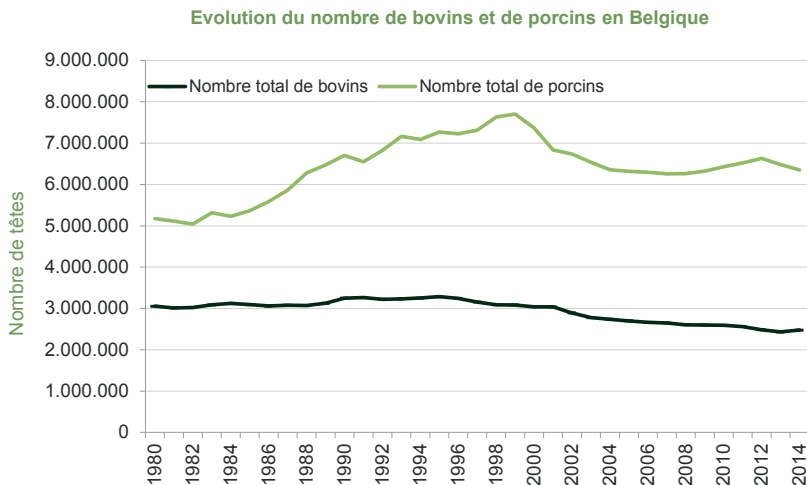
n.d. : Non disponible.

Agriculture et horticulture (suite)

Cultures (en ha)	2012	2013	2014	2014/2013
Céréales pour le grain	341.822	337.910	333.577	-1,3%
Froment d'hiver	205.260	186.062	193.670	+4,1%
Orge d'hiver	42.639	42.972	43.163	+0,4%
Maïs cultivé pour la graine	67.217	73.955	62.824	-15,1%
Cultures industrielles	91.995	93.667	91.975	-1,8%
Betteraves sucrières	61.165	60.191	58.602	-2,6%
Pommes de terre	66.975	75.315	80.370	+6,7%
Légumineuses	1.696	1.672	1.979	+18,3%
Cultures fourragères	251.710	258.554	256.822	-0,7%
Maïs fourrager	170.471	177.457	178.123	+0,4%
Prairies temporaires	71.268	70.702	68.038	-3,8%
Légumes en plein air	39.118	39.654	43.525	+9,8%
Cultures permanentes	22.008	22.271	22.260	-0,0%
Prairies permanentes	507.237	498.195	492.042	-1,2%
Cultures sous serres	1.896	1.980	1.979	-0,1%
Jachères	8.481	8.462	n.d.	-

n.d. : Non disponible.

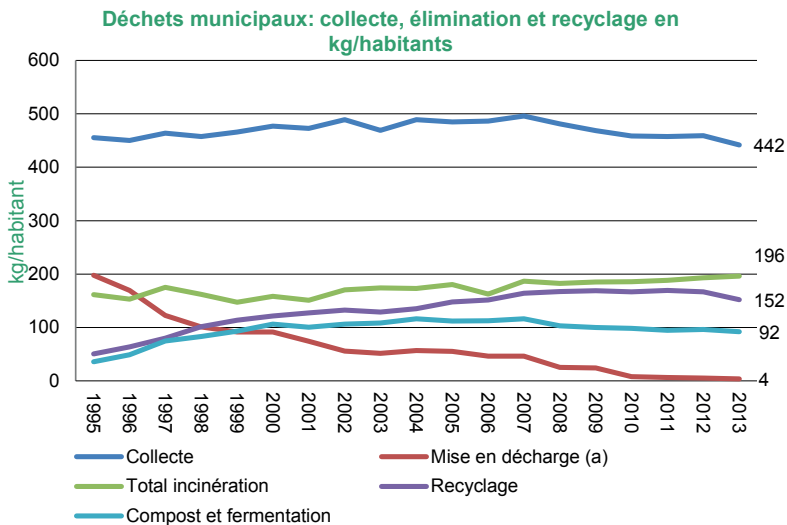
En 34 ans, le nombre de bovins par exploitation bovine est passé de 41 têtes à 117. Toutefois, c'est dans l'élevage hors sol que le mouvement de concentration est le plus spectaculaire. En 1982, on comptait en moyenne 141 porcins par exploitation porcine. Cette moyenne est aujourd'hui de 1.316 têtes, 9 fois plus qu'en 1982 ! Pour la volaille, la taille moyenne des élevages est passée de 758 têtes en 1982 à 11.236 têtes en 2012, soit une progression de près de 10% par an.



C | Déchets

Alors que la quantité de déchets municipaux collectés avait diminué à la fin des années 2000, il était à nouveau question d'une hausse limitée en 2011 et en 2012. En 2013 on observe une diminution des chiffres. La répartition entre les différents modes de traitement des déchets reste stable ces dernières années.

Les déchets municipaux englobent tous les déchets récoltés par les services communaux de collecte, les parcs à conteneurs, les balayeurs, etc. à l'exclusion des matériaux de construction et de démolition.



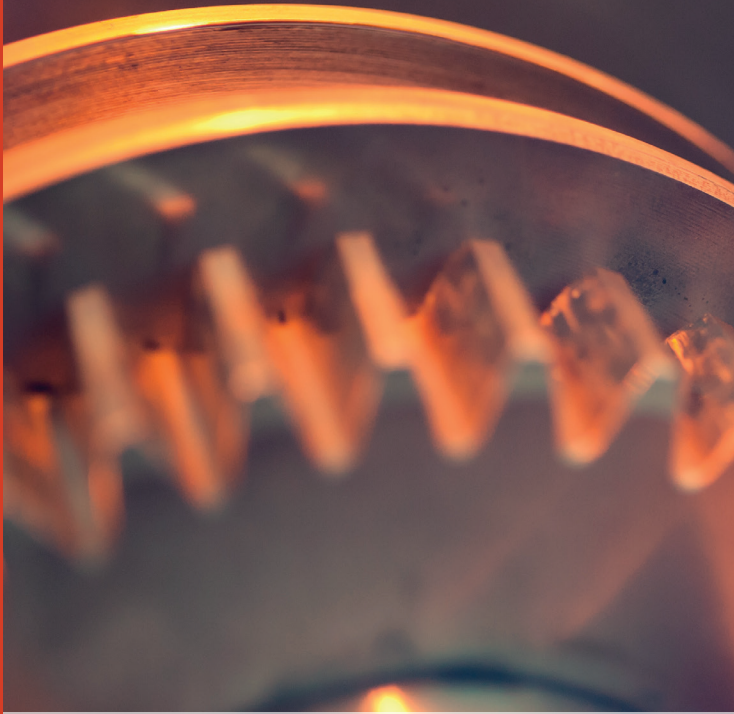
Déchets municipaux : collecte, traitement et recyclage (1995-2013)

en 1.000 tonnes	1995	2000	2005	2011	2012	2013
Collecte	4.613	4.884	5.064	5.035	5.069	4.905
Décharge (a)	2.004	936	579	69	59	46
Incinération	1.637	1.622	1.885	2.074	2.133	2.180
Incinération avec récupération d'énergie	701	1.476	1.769	1.973	2.030	2.124
Incinération sans récupération d'énergie	935	147	116	101	102	56
Recyclage	513	1.245	1.543	1.861	1.840	1.684
Compostage ou fermentation	363	1.091	1.170	1.042	1.063	1.016
par habitant (kg/habitant) (b)	1995	2000	2005	2011	2012	2013
Collecte	455	477	485	458	459	442
Décharge (a)	198	91	55	6	5	4
Incinération	162	158	180	188	193	196
Incinération avec récupération d'énergie	69	144	169	179	184	191
Incinération sans récupération d'énergie	92	14	11	9	9	5
Recyclage	51	122	148	169	167	152
Compostage ou fermentation	36	107	112	95	96	92

(a) : Mâchefers d'incinération y compris.

(b) : Population au 1^{er} janvier.

À l'exclusion des déchets municipaux de construction et de démolition.





● ● ● **Economie**

A I Produit intérieur brut

Le produit intérieur brut (PIB) de notre pays, soit la production totale de biens et de services en Belgique, s'élevait à 400,6 milliards d'euros en 2014. Bien que la population de la Belgique ne représente qu'environ 2,2% de la population européenne totale, son PIB aux prix courants équivalait à 2,9% de celui de l'Union européenne.

Les prix courants sont les prix d'une année spécifique. Les prix constants sont des prix relatifs à une année de base. Ils s'obtiennent en corrigeant les prix courants de l'effet de l'inflation.

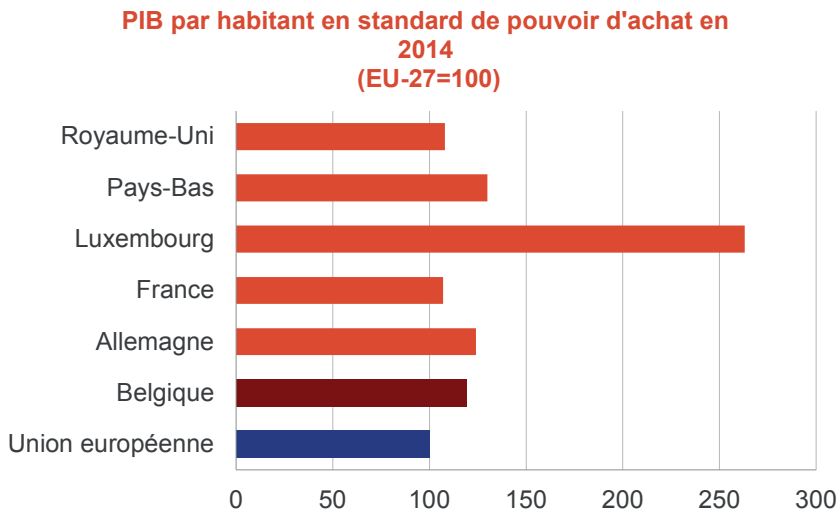
Produit intérieur brut aux prix courants (en millions d'€)

	2010	2011	2012	2013	2014
Union européenne	12.794.296	13.177.263	13.428.968	13.541.723	13.944.015
Belgique	365.101	379.106	387.419	392.699	400.643
Allemagne	2.580.060	2.703.120	2.754.860	2.820.820	2.915.650
France	1.998.481	2.059.284	2.086.929	2.116.565	2.132.449
Luxembourg	39.526	42.227	43.561	46.315	49.428
Pays-Bas	631.512	642.929	645.164	650.857	662.770
Royaume-Uni	1.816.615	1.863.941	2.041.491	2.017.194	2.222.912
Etats-Unis	11.287.923	11.147.917	12.580.324	12.625.631	13.111.704
Japon	4.149.900	4.247.574	4.622.738	3.686.840	-

Source : EUROSTAT (version du 09-10-2015).

Après correction de la parité de pouvoir d'achat, le PIB par habitant de la Belgique est resté, tout comme en France, stable en 2014 par rapport à 2013. En 2014, l'Allemagne a connu une légère hausse tandis que les Pays-Bas ont vu leur PIB par habitant baisser. Par ailleurs, la Belgique dépasse de 19 points le niveau moyen de l'Union européenne.

Pour pouvoir comparer correctement le PIB de différents pays, il est nécessaire d'ajuster le nombre d'habitants et le niveau des prix. Le PIB par habitant en standards de pouvoir d'achat permet de comparer les niveaux du produit intérieur brut des différents pays.



Source : EUROSTAT (version du 01-06-2015).

En 2014, l'économie belge a connu une reprise modérée. Après correction des variations de prix, l'économie a en effet affiché une croissance de 1,3%. Notre pays faisait ainsi un peu moins bien que la moyenne de l'Union européenne, dont le pourcentage de croissance moyen s'élevait à 1,4%.

Le calcul du taux de croissance annuel du PIB en volume permet de comparer le développement économique à la fois à travers le temps et entre différents pays. Pour calculer le taux de croissance du PIB en volume, le PIB à prix constants est comparé avec les prix de l'année précédente.

L'évolution du volume ainsi calculée est imputée à une année de référence. C'est ce que l'on appelle un indice en chaîne. Les variations de prix ne contribuent dès lors pas à augmenter le taux de croissance.

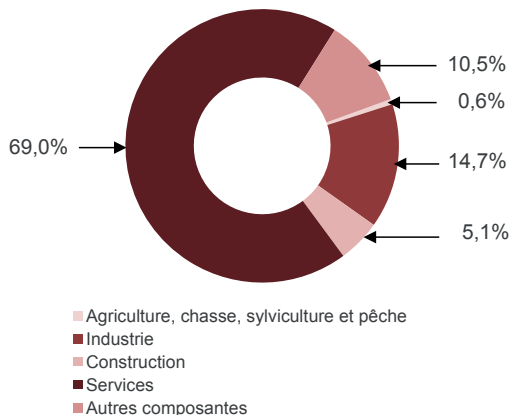
Taux de croissance du PIB en volume - variation en % par rapport à l'année précédente

	2011	2012	2013	2014
Union européenne	1,7	-0,5	0,2	1,4
Zone euro	1,6	-0,8	-0,3	0,9
Belgique	1,8	0,2	0,0	1,3
Allemagne	3,7	0,4	0,3	1,6
France	2,1	0,2	0,7	0,2
Luxembourg	2,6	-0,7	4,4	5,6
Pays-Bas	1,7	-1,1	-0,5	1,0
Royaume-Uni	1,6	0,7	1,7	3,0
Etats-Unis	1,6	2,3	2,2	2,4
Japon	-0,5	1,5	1,5	-

Source : Commission Européenne, octobre 2015.

La ventilation du PIB belge montre que la croissance de l'activité économique est due principalement à la progression des secteurs des services et de la construction. L'agriculture s'est repliée de 9,45% en 2014 par rapport à 2013. Sa part dans le PIB a dès lors diminué de 0,71% en 2013 à 0,63% en 2014.

Ventilation du produit intérieur brut (2014)



Source : Institut des comptes nationaux.

La Belgique reste une économie de services. La part du secteur tertiaire (services) dans le PIB a ainsi augmenté pour atteindre 69% en 2014, contre 68,9% en 2013.

Au sein du secteur des services, le «commerce, les transports et l'horeca» représentent la plus grande part en 2014 avec 25,6% de la production totale. Viennent ensuite «l'administration publique et l'éducation» avec 19,5% et les «services aux entreprises» avec 17,6%.

Produit intérieur brut

Valeur ajoutée brute par branche d'activité, estimations à prix courants
(en millions d'€, données brutes)

	Croissance					
	2007	2012	2013	2014	2014/ 2007	2014/ 2013
Agriculture, sylviculture et pêche	3.051	3.040	2.781	2.518	-17,5%	-9,5%
Industrie	60.182	58.206	58.524	59.051	-1,9%	0,9%
Construction	16.711	19.633	19.490	20.319	21,6%	4,3%
Services	228.017	265.768	270.505	276.521	21,3%	2,2%
Commerce, transports et horeca	65.156	69.281	69.842	70.826	8,7%	1,4%
Information et communication	12.479	14.990	14.590	14.851	19,0%	1,8%
Activités financières	15.780	21.896	21.299	22.129	40,2%	3,9%
Activités immobilières	28.117	30.059	30.457	30.945	10,1%	1,6%
Services aux entreprises	37.626	44.645	46.925	48.601	29,2%	3,6%
Administration publique et enseignement	42.064	51.315	52.846	53.957	28,3%	2,1%
Santé publique et bien-être social	20.123	25.859	26.683	27.165	35,0%	1,8%
Autres services	6.672	7.723	7.863	8.047	20,6%	2,3%
Autres composantes	36.753	40.773	41.400	42.235	14,9%	2,0%
Produit intérieur brut aux prix courants	344.713	387.419	392.699	400.643	16,2%	2,0%

Source : Institut des comptes nationaux.

B I Prix à la consommation

L'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) permet de comparer l'inflation des prix à la consommation au niveau européen. L'évolution de cet indice montre que les prix ont grimpé à un rythme moins soutenu en Belgique entre 2005 et 2014 que la moyenne européenne. La hausse était toutefois encore nettement moins prononcée dans nos pays voisins : les Pays-Bas, la France et l'Allemagne. Le Luxembourg a, par contre, connu une progression plus significative que la Belgique.

En 2014 l'inflation en Belgique atteignait un niveau égal à la moyenne européenne. À l'inverse de la France, l'Allemagne et le Luxembourg ont enregistré un taux d'inflation plus élevé en 2014 que la Belgique.

IPCH – indice annuel moyen (2005=100)

	2005	2010	2011	2012	2013	2014	Inflation 2014
Union Européenne	100	111,8	115,2	118,3	120,1	120,7	0,5%
Belgique	100	111,4	115,1	118,2	119,6	120,2	0,5%
Allemagne	100	108,4	111,1	113,5	115,3	116,2	0,8%
France	100	108,8	111,3	113,8	114,9	115,6	0,6%
Luxembourg	100	113,1	117,3	120,7	122,8	123,6	0,7%
Pays-bas	100	107,6	110,2	113,3	116,2	116,6	0,3%
Royaume-Uni	100	114,5	119,6	123,0	126,1	128,0	1,5%

Source : Institut des comptes nationaux.

Une comparaison des prix à la consommation révèle que la Belgique proposait des prix relativement élevés en 2014. Ainsi, l'indice de la Belgique dépassait de 11,0 points la moyenne de l'UE. Par rapport à nos pays voisins, à l'exception du Luxembourg, la Belgique était également plus chère pour les dépenses de consommation.

Le rapport est exprimé sur la base de la moyenne de l'Union européenne (UE27=100). Si l'indice du niveau des prix comparés est supérieur (inférieur) à 100, le pays concerné est relativement cher (bon marché) par rapport à la moyenne de l'UE.

Niveau des prix comparés de la consommation finale des ménages, y compris les taxes indirectes (UE-28=100)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Union Européenne	100	100	100	100	100	100
Belgique	114,1	110,9	111,0	110,8	112,6	111,0
Allemagne	107,6	104,3	103,9	103,3	105,1	104,2
France	114,5	112,3	111,9	112,2	113,1	109,8
Luxembourg	120,6	120,8	118,5	118,1	121,2	119,2
Pays-Bas	111,9	111,3	110,0	109,1	109,7	109,2
Royaume-Uni	87,2	90,6	92,7	91,4	92,5	93,8
Etats-Uni	132,9	131,0	132,5	131,5	132,4	132,4
Japon	153,6	146,3	142,4	137,6	137,8	139,4

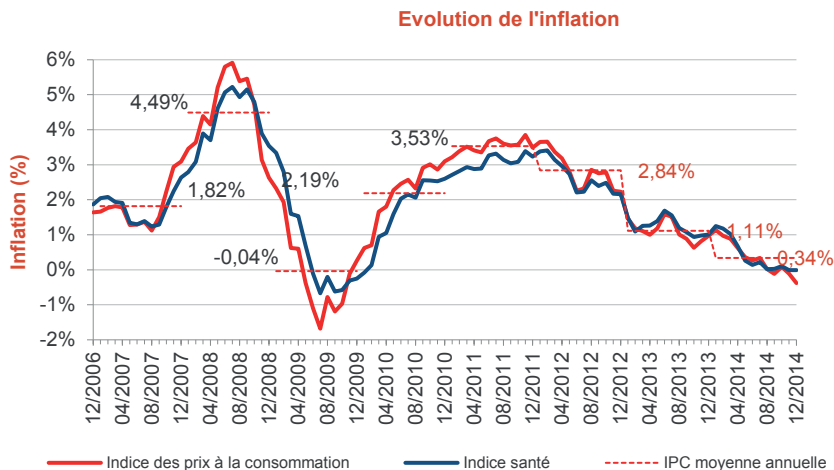
Source : Institut des comptes nationaux.

L'indice national des prix à la consommation (IPC) a progressé en 2014 pour atteindre 100,34. Sur base annuelle, l'inflation accusait néanmoins un recul, passant de 1,11% en 2013 à 0,34% en 2014.

Indices des prix à la consommation (base 2013=100) et inflation en Belgique

	Général (IPC)	Inflation	Produits alimentaires	Produits non alimentaires	Services	Loyer	Général sans produits pétroliers	Général sans produits énergétiques	Indice santé
2006	85,48	1,80	81,31	86,79	85,48	89,95	86,28	87,11	86,07
2007	87,04	1,82	84,25	87,67	87,10	91,56	87,90	88,88	87,59
2008	90,95	4,49	89,16	92,88	88,85	93,30	91,22	91,21	91,29
2009	90,90	-0,05	90,10	90,36	91,38	95,17	92,50	92,95	91,83
2010	92,88	2,18	91,49	93,22	92,68	96,22	93,74	94,20	93,37
2011	96,17	3,54	93,71	98,12	94,74	97,26	96,15	95,91	96,22
2012	98,90	2,84	96,51	100,81	97,74	98,74	98,55	98,17	98,77
2013	100,00	1,11	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
2014	100,34	0,34	99,88	98,96	102,14	102,09	100,67	101,22	100,40

En 2014, l'indice santé se situait au-delà de l'indice des prix à la consommation. Le calcul de cet indice n'intègre en effet pas la baisse du prix des carburants. Il en va de même en cas de hausse des carburants. Toutefois, l'inflation moyenne calculée sur la base de l'indice santé et celle sur la base de l'indice des prix à la consommation se situaient quasiment sur un pied d'égalité à la fin de l'année.



Que mesure exactement l'indice des prix à la consommation ?

L'indice des prix à la consommation reflète l'évolution des prix des biens et services de consommation achetés par un ménage belge moyen. Cet indice ne mesure donc pas le prix moyen de ces produits, mais bien l'évolution de leurs prix.

Un simple exemple permet d'illustrer cette différence. Partons de l'hypothèse que des propriétaires de petites voitures citadines à bas prix optent pour des véhicules tout-terrain plus coûteux. Cette évolution se traduirait alors par une hausse du prix moyen par véhicule vendu, mais elle pourrait entraîner parallèlement un recul des valeurs mesurées dans le cas d'une baisse de prix de ces deux types de véhicule.

Panier de l'indice

Pour pouvoir mesurer l'évolution des prix, il est nécessaire de suivre un ensemble représentatif de biens et de services, à savoir le panier de l'indice. Certaines dépenses de consommation

pèsent davantage dans le budget d'un ménage que d'autres. L'indice des prix à la consommation doit dès lors en tenir compte.

Ainsi, chaque catégorie de dépenses (p.ex. l'alimentation ou l'achat d'une voiture) se voit attribuer un poids déterminé sur la base des dépenses annuelles moyennes d'un ménage. Ensuite, ces catégories principales sont subdivisées en sous-groupes plus détaillés, qui bénéficient chacun d'un poids propre (p.ex. «pain et céréales» pour l'alimentation). Enfin, un certain nombre de produits ou de services représentatifs sont sélectionnés par catégorie, dont l'évolution des prix est mesurée. Ces produits ou services représentatifs sont appelés «témoins».

Quand ce panier est-il établi?

Depuis janvier 2014, le panier de l'indice est adapté chaque année. Ce changement a pour objectif d'éviter que le panier de l'indice ne devienne moins actuel, avec pour conséquence une diminution de la représentativité de l'indice des prix à la consommation calculé. Depuis janvier 2014, l'indice des prix à la consommation

n'est plus un indice à base fixe mais un indice en chaîne. Dans le cas d'un indice en chaîne, la période de référence pour la pondération est actualisée régulièrement et les prix ainsi que les quantités ne sont plus comparés entre la période actuelle et une période de référence fixe mais entre la période actuelle et une période intermédiaire. En pratique, cette méthode revient à comparer les prix des 12 mois de l'année en cours avec les prix de décembre de l'année précédente. En multipliant ces indices à court terme entre eux (pour former une chaîne), on obtient une série à long terme avec une période de référence fixe, qui est actuellement 2013 = 100.

Où les relevés de prix sont-ils effectués ?

Le prix sont relevés dans diverses localités réparties à travers la Belgique. Ces localités ont été sélectionnées de manière à dresser un aperçu le plus représentatif possible de la population belge. Les enquêteurs relèvent les prix dans chaque localité. Le service central traite ensuite ces relevés pour obtenir un indice pour la Belgique. Des données sont aussi collectées de manière centralisée. Des données administratives sont ain-

si utilisées notamment pour le calcul de l'indice de l'électricité et du gaz naturel. Depuis 2015, des données de scanning des supermarchés sont également exploitées pour certaines parties du panier..

Importance de l'indice des prix à la consommation et de l'indice santé

Un autre indice, l'indice santé, est déduit de l'indice des prix à la consommation, qui reflète l'évolution des prix de tous les biens et services. La valeur de cet indice s'obtient en soustrayant certains produits du panier de l'indice des prix à la consommation, à savoir les boissons alcoolisées (achetées en magasin ou consommées dans un café), le tabac et les carburants, à l'exception du LPG. L'indice santé est notamment utilisé pour l'indexation des loyers et constitue la base de l'indice lissé qui sert, quant à lui, de base à l'indexation des pensions, des allocations sociales et de certains salaires et traitements.

C I Indice des prix à la production

En 2014, l'indice des prix à la production de l'industrie (base 2010=100) a diminué pour atteindre 108,5. Sur base annuelle, il s'agit d'un taux d'inflation de -3,5% contre -0,5% en 2013 et 3,8% en 2012.

Alors que les produits énergétiques (+8,1%) et, dans une moindre mesure, les biens de consommation et d'investissement (tous deux +3,1%) ont porté l'inflation en 2012, il était à nouveau question d'un repli pour l'énergie en 2013, soit -3,9%. Ce repli s'est poursuivi en 2014 et s'est même amplifié (-7,1%). Toutefois, l'inflation hors énergie se révélait également négative (-1,4%).

L'indice des prix à la production reflète l'évolution des prix de la production commercialisée.

Indice des prix à la production de l'industrie totale, à l'exclusion de la construction (2010 =100)

Marché total

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	
2010	96,4	96,9	98,1	99,2	100,0	100,3	
2011	105,6	107,5	109,0	110,5	109,8	109,6	
2012	110,5	112,2	113,2	113,6	113,2	112,2	
2013	114,0	114,3	114,3	112,8	112,3	112,2	
2014	110,5	110,5	109,8	109,0	109,0	109,4	
	juillet	août	sept.	oct.	nov.	déc.	Moyenne annuelle
2010	100,3	100,8	101,3	101,4	101,9	103,4	100
2011	109,6	108,8	109,4	109,1	109,0	109,2	108,9
2012	112,2	113,2	113,8	113,8	113,7	113,9	113,0
2013	112,6	111,9	111,7	111,0	110,8	111,1	112,4
2014	108,8	108,4	108,3	108,2	106,8	103,6	108,5

Marché intérieur

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	
2010	96,6	97,3	98,3	99,1	99,6	100,0	
2011	105,2	107,2	108,3	109,5	109,3	109,0	
2012	109,0	111,1	111,3	111,7	112,1	111,9	
2013	114,9	114,9	114,8	113,3	112,8	112,8	
2014	110,4	110,0	109,3	107,6	107,4	107,7	
	juillet	août	sept.	oct.	nov.	déc.	Moyenne annuelle
2010	100,1	100,7	101,5	101,7	102,0	103,2	100,0
2011	108,6	107,9	108,5	108,0	107,8	107,9	108,1
2012	111,5	111,5	111,9	112,8	113,5	114,8	111,9
2013	113,2	111,7	110,8	110,3	110,3	110,7	112,5
2014	106,7	106,4	106,5	107,0	106,1	103,2	107,4

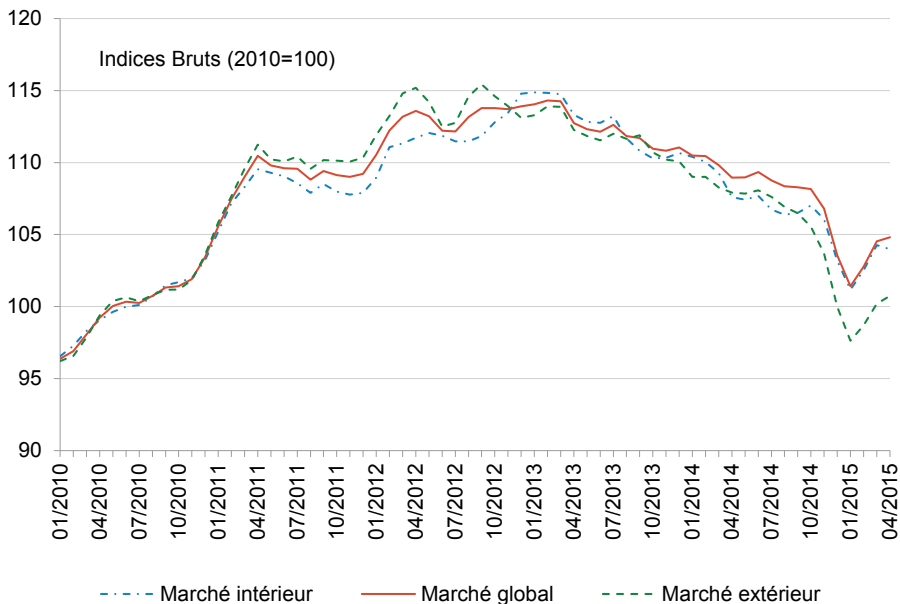
Marché extérieur

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	
2010	96,2	96,6	97,9	99,4	100,4	100,6	
2011	105,8	107,7	109,6	111,2	110,2	110,1	
2012	111,9	113,2	114,8	115,2	114,2	112,5	
2013	113,3	113,9	113,9	112,3	111,9	111,6	
2014	109,0	109,0	108,3	107,9	107,9	108,1	
	juillet	août	sept.	oct.	nov.	déc.	Moyenne annuelle
2010	100,4	100,8	101,2	101,2	101,8	103,6	100,0
2011	110,4	109,6	110,2	110,1	110,1	110,3	109,6
2012	112,8	114,6	115,4	114,6	113,9	113,1	113,9
2013	112,0	111,7	111,9	110,7	110,2	110,1	111,9
2014	107,6	106,9	106,5	105,6	103,7	100,0	106,7

La ventilation de l'indice général des prix à la production selon la destination montre une évolution similaire, soit une inflation de -4,6% en 2014, contre 0,5% en 2013 pour le marché intérieur et une inflation de -4,7% en 2014, contre -1,7% en 2013 pour le marché extérieur. Après une période marquée par l'orientation à la hausse des indices de prix, la tendance semble désormais s'inverser.

Le repli des indices de prix à la production à la mi-2012 et en 2014 s'explique par un recul des prix de l'énergie sur le marché international. Cette même raison justifie également l'évolution divergente des indices pour les marchés intérieur et extérieur, parallèlement à une hausse de prix des produits ayant un poids limité sur le marché extérieur, comme l'électricité et le gaz au deuxième semestre de 2013.

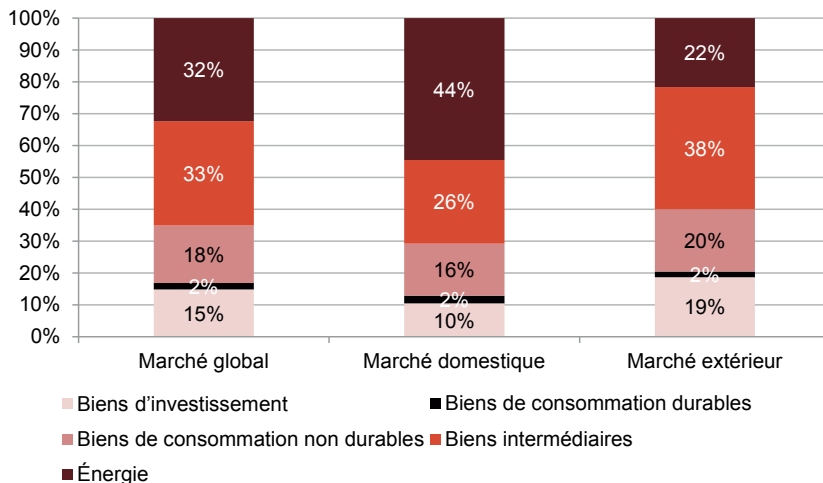
Ensemble de l'industrie, à l'exclusion de la construction



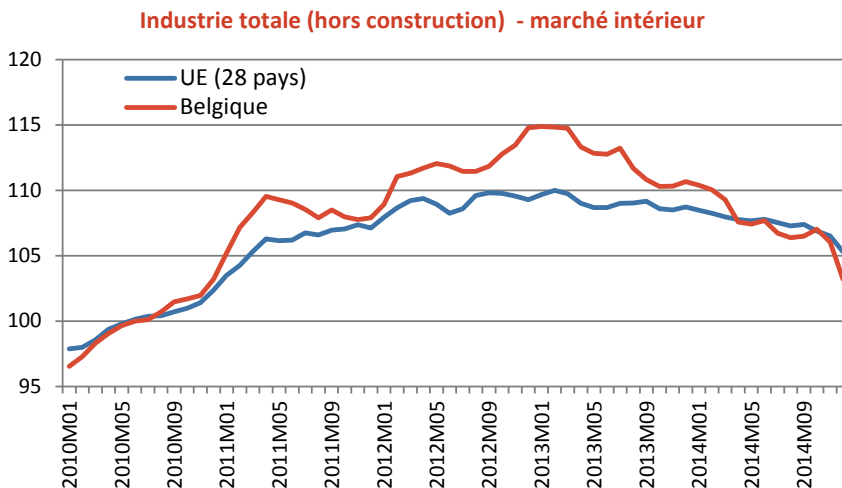
Le poids d'une activité économique au sein de l'indice des prix à la production est déterminé par la valeur de sa production et de son chiffre d'affaires. Il ressort de la ventilation de l'industrie totale (hors construction) que l'énergie et les biens intermédiaires représentent la part la plus importante.

Sur le marché extérieur, le poids de l'énergie est moins élevé, notamment en raison du poids moindre de l'électricité. Inversement, la production des biens intermédiaires pèse davantage par rapport au marché intérieur.

Poids des activités économiques dans l'indice des prix à la production



Si l'on dresse une comparaison des indices de prix à la production entre le marché intérieur et l'Union européenne, on constate une évolution similaire, même si le recul de l'indice belge est davantage imputable aux prix énergétiques. Ainsi, l'inflation de l'énergie se révélait négative et s'établissait à -5,1% dans l'Union européenne et à -8,1% en Belgique.



Que représente l'indice des prix à la production

L'indice des prix à la production de l'industrie (à l'exclusion de la construction) est un indicateur conjoncturel qui reflète l'évolution mensuelle des prix des transactions de la production industrielle pour les différents secteurs économiques en Belgique.

Cet indice peut non seulement révéler les signes précurseurs d'une poussée inflationniste dans l'économie, mais enregistre également l'évolution des prix à plus long terme. Cet indice sert notamment de déflateur pour d'autres indicateurs économiques et est également utilisé dans les contrats pour les clauses de révision des prix.

L'indice des prix à la production d'une activité économique spécifique mesure l'évolution moyenne des prix des biens produits en Belgique et des services connexes au cours des divers stades de transformation, et ce, pour les marchés intérieur et extérieur.

Un indice de prix mesure la variation en pourcentage d'un ensemble de prix au

fil du temps. Les ventes se définissent comme la somme des revenus générés par la vente de biens ou la prestation de services au cours d'une période donnée.

La différence avec un indice des prix à la consommation

L'indice des prix à la consommation suit les prix payés par les ménages pour l'achat de biens et de services représentatifs de leurs habitudes de consommation. L'indice des prix à la production analyse les prix du point de vue du vendeur, soit les prix que les chefs d'entreprise belges perçoivent pour les biens produits.

Le calcul de l'indice des prix à la production fait principalement appel à une enquête sur les prix menée auprès d'entreprises qui produisent des biens industriels, mais il se base également sur quelques sources administratives. Le prix à l'unité d'un certain nombre de témoins représentatifs est suivi pour les différents secteurs.

Pour déterminer un prix, il faut utiliser le prix de transaction réel (et non le prix catalogue), sans la TVA et autres impôts, y compris les subventions et les remises.

Il faut également tenir compte de tous les paramètres de fixation des prix, tels que le nombre de biens vendus et les variations de qualité.

Un indice en chaîne

L'indice des prix à la production est calculé sous forme d'un indice en chaîne mensuel. Contrairement à un indice direct, qui compare les prix actuels à une année de base, les prix sont ici comparés au niveau du mois précédent. Le calcul se base sur une moyenne pondérée des évolutions de prix moyennes par entreprise au sein des groupes de produits ou agrégats. Il tient compte également du poids de l'entreprise dans l'échantillon, qui est déterminé par la valeur de sa production et de son chiffre d'affaires.

Ces évolutions de prix sont alors ajoutées à l'indice du mois précédent. On peut ainsi parler d'un indice ayant 2010 comme année de base. Autrement dit, l'indice exprime la différence entre le niveau actuel des prix et le niveau moyen de 2010. L'utilisation d'un indice en chaîne facilite

le traitement des données lorsque des produits ou entreprises apparaissent ou disparaissent, lorsque des changements surviennent au niveau de la qualité ou encore lorsque des données sont manquantes.

D I Démographie des entreprises

Les cinq secteurs les plus représentés

Ce chapitre porte sur les entreprises assujetties à la TVA et n'inclut donc pas toutes les catégories d'entreprises. Ces dernières sont classées selon les sections de la nomenclature NACE Rév.2.

52

Ces trois dernières années, le secteur « commerce et réparation d'automobiles » occupe la position de tête. Arrivent ensuite les activités spécialisées, scientifiques et techniques, puis la construction.

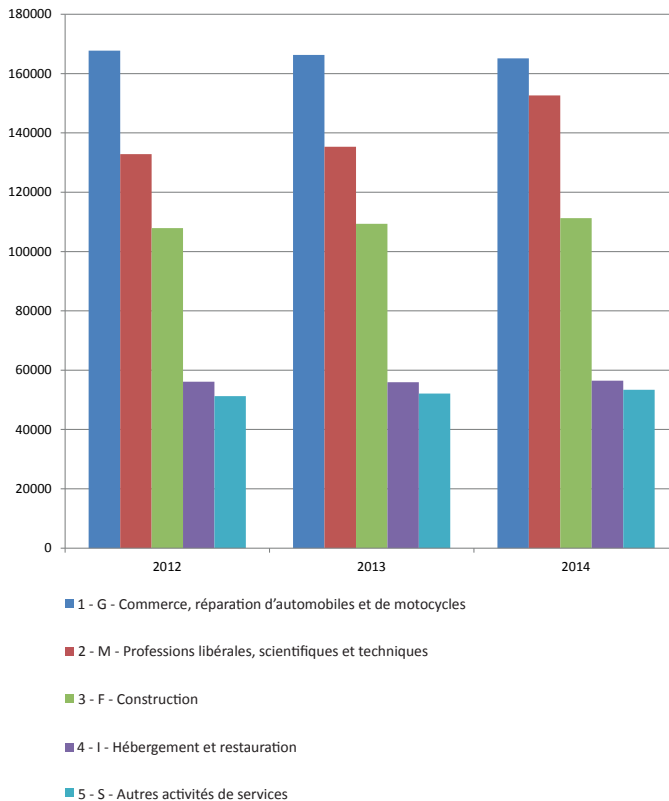
La plupart des intitulés des secteurs d'activité sont relativement explicites, à l'exception des sections M et S.

La section M recouvre l'ensemble des activités juridiques (notaires, huissiers de justice, conseillers juridiques) et comptables (experts comptables, fiscaux...), les activités de sièges sociaux et de conseil de gestion, les activités d'architecture et d'ingénierie, les activités de contrôle et d'analyses techniques, la recherche et le développement scientifique, la publicité et les études de marché, la photographie ainsi que la traduction et l'interprétation.

La section S comprend notamment les activités des organisations associatives : les syndicats patronaux ou de salariés, les organisations ou associations professionnelles, philosophiques, politiques ou religieuses.

Assujettis TVA

Nombre d'entreprises actives des 5 secteurs les plus représentés annuellement en Belgique

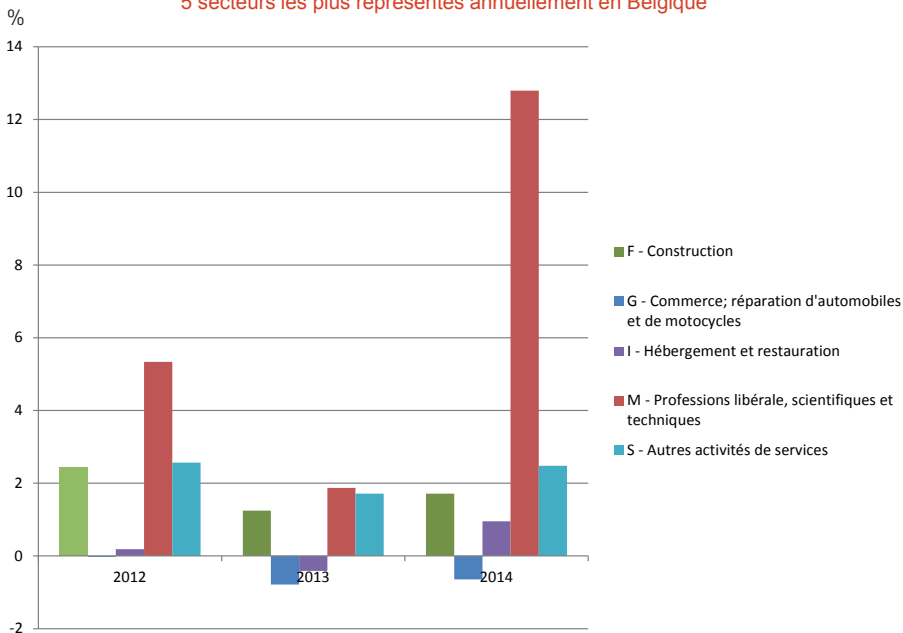


Le graphique ci-après montre la différence par année entre les taux de création et de radiation d'entreprises pour les cinq secteurs d'activité comptant le plus d'entreprises.

Seule la différence entre ces taux est analysée et non l'importance des taux de création ou de radiation.

Assujettis TVA

Différence entre taux de création et de radiation des
5 secteurs les plus représentés annuellement en Belgique



Les secteurs à forte croissance sont ceux des activités scientifiques et techniques, de la construction et celui des «autres activités et services».

Par rapport aux activités spécialisées scientifiques et techniques, il ne faut pas perdre de vue que les années 2012 et 2014 sont exceptionnelles puisque le taux de création s'est vu artificiellement augmenté par les assujettissements obligatoires des notaires et huissiers de justice (2012) et celui des avocats (2014).

Quant-à la construction , si elle enregistrait un recul de sa croissance en 2013, cette tendance s'estompe en 2014 puisque son taux de croissance redevient comparable à celui observé en 2012 (+2,4%).

L'horeca présentait un solde légèrement positif en 2012. Si ce secteur a connu jusqu'ici une diminution de sa population généralement compensée par un taux de création plus important, pour la première fois en trois ans , cette tendance s'inversait en 2013. Ce recul était toutefois passager puisqu'en 2014, sa croissance avoisine les 1%.

Enfin, s'agissant du commerce de détail et de gros, et la vente et la réparation d'automobiles, ils régressent depuis 2012, avec un minimum observé en 2013 (-0.78%), atténué en 2014 (-0.64%). Il semble donc que 2014 soit une année meilleure que 2013 en terme de croissance pour les 5 secteurs les plus importants.

Emploi dans les dix secteurs les plus représentés

Le tableau suivant représente la répartition des entreprises assujetties à la TVA au 31 décembre 2014 par classe de taille pour les 10 secteurs les plus importants.

- Les «très grandes entreprises» y sont définies par un nombre de salariés supérieur à 500;
- Par «grandes entreprises», nous appellerons celles d'entre elles dont le personnel est situé entre 50 et 499 employés.
- Les «PME» regroupent, quant à elles, les entreprises de 1 à 49 employés.

En ce qui concerne les dix secteurs comptant le plus d'entreprises en 2014 on notera les points suivants :

- 82 % de la population de cet univers ne compte aucun salarié (+2% par rapport à 2013);
- 22 % des entreprises de ces 10 secteurs sont des PME;
- Les grandes et très grandes entreprises représentent seulement 0,55 % de cette population.

23,5 % des salariés de la population analysée travaillent dans le secteur du commerce de gros et de détail, ainsi que la vente et la réparation d'automobiles et de motocycles, 20,7% dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques et 15,5 % dans la construction. Ce dernier secteur compte une augmentation de 0,5% par rapport à 2013.

À l'inverse des autres secteurs, l'industrie manufacturière se concentre essentiellement dans les classes d'emploi comptant le plus de salariés. Ainsi, 37,5% la population totale des « très grandes entreprises » telles que définies supra et 32,7% des «grandes entreprises» appartiennent à ce secteur.

Le commerce de détail et de gros ainsi que la vente et la réparation d'automobiles et de motocycles sont davantage présents dans les classes d'emploi de moindre importance. Au-delà de 50 salariés, l'importance de ce secteur diminue. Il représente toutefois encore 20% des entreprises qui comptent plus de 500 salariés.

La construction est moins active dans les classes de plus grande taille. Les entreprises de cette branche sont d'avantage concentrées dans la classe des PME : 16,5% de cette classe est couverte par ce secteur. La construction représente toutefois 12,4% des «grandes entreprises». L'horeca est d'avantage cantonné dans les classes d'emploi de petite importance (généralement 1 à 4 employés). Il occupe 12,7% de la population des PME de notre 'top ten'. La situation de l'emploi en 2014 dans les 10 secteurs les plus importants est tout à fait comparable à celle observée en 2013, à quelques exceptions mineures qui ne méritent pas de développements particuliers.

Nombre d'entreprises selon la classe de taille par secteur 2014

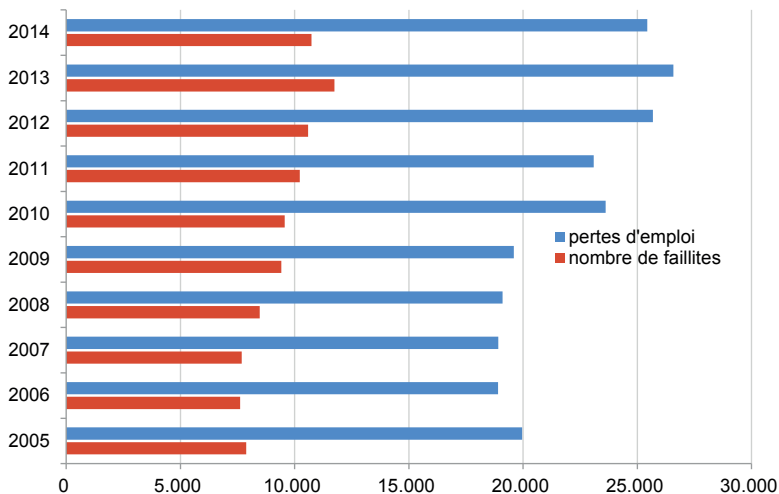
	Aucun salarié	Très grandes entreprises	Grandes entreprises	Pme	Total général
N - Activités de services administratifs et de soutien	45.135	0	52	4.150	49.337
M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques	30.821	137	1.351	14.653	46.962
A - Agriculture, sylviculture et pêche	88.601	16	512	26.617	115.746
R - Arts, spectacles et activités récréatives	123.322	73	892	50.606	174.893
Autres activités de services	36.388	11	125	20.635	57.159
G - Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	35.782	25	226	4.854	40.887
F - Construction	134.654	23	401	19.308	154.386
I - Hébergement et restauration	41.682	75	391	8.521	50.669
C - Industrie manufacturière	25.499	2	88	3.155	28.744
J - Information et communication	44.852	3	92	8.853	53.800
Total général	606.736	365	4.130	161.352	744.380
Représentativité de la classe (%)	81,51	0,05	0,55	21,68	100,00

E I Faillites

En 2014, 10.736 entreprises au total ont fait faillite en Belgique, soit une baisse de 8,6% par rapport à 2013. Le nombre de pertes d'emploi à la suite d'une faillite a diminué, passant de 26.582 en 2013 à 25.435 en 2014, soit une baisse de 4,3%.

Comme en 2013, les grandes et très grandes entreprises (occupant 50 personnes ou plus) ont été nombreuses à faire faillite : 61 en 2014 contre 60 en 2013. Le nombre moyen de pertes d'emploi par faillite a légèrement augmenté de 2,26 à 2,37.

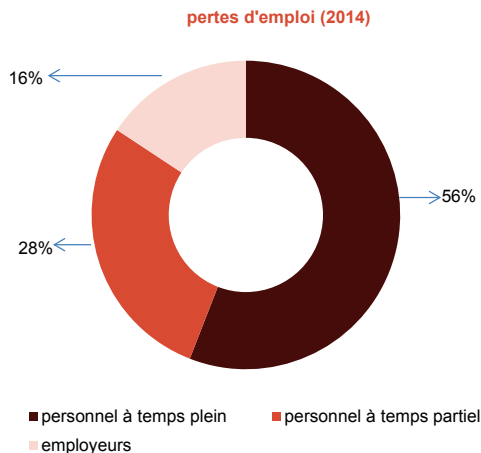
Evolution du nombre de faillites et pertes d'emploi



Au total, 14.223 emplois à temps plein (-5,4%) et 7.214 emplois à temps partiel (-4,7%) sont passés à la trappe. 3.998 employeurs salariés (+0,4%) ont également perdu leur travail.

L'agriculture a connu la plus forte diminution du nombre de faillites. Elles y ont en effet baissé de 99 à 80 unités (-19,2%). Le nombre de faillites était aussi en forte baisse dans l'horeca avec 2.011 faillites (-11,1%) et les services avec 3.283 faillites (-9%).

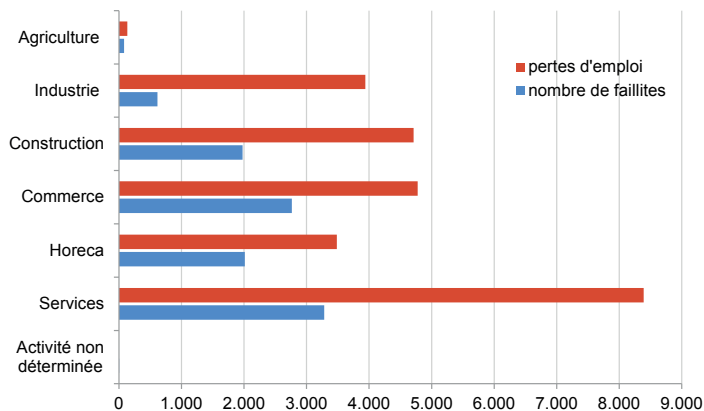
Le secteur du commerce a enregistré 2.766 faillites (-7,6%). On observe aussi une baisse dans l'industrie (-4,9%) et dans la construction (-4,3%).



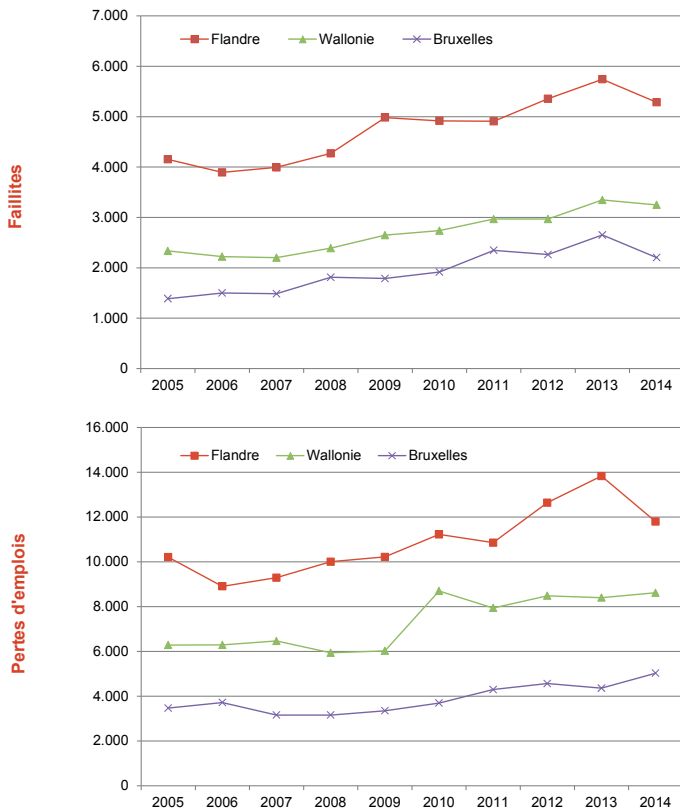
Faillites et pertes d'emploi par secteur en 2014

	Faillites	Pertes d'emploi	Pertes d'emploi en moyenne par faillite
Agriculture	80	133	1,7
Industrie	617	3941	6,4
Construction	1977	4710	2,4
Commerce	2766	4778	1,7
Horeca	2011	3483	1,7
Services	3283	8390	2,6
Activités non déterminées	2	-	-

Nombre de faillites et pertes d'emploi (2014)



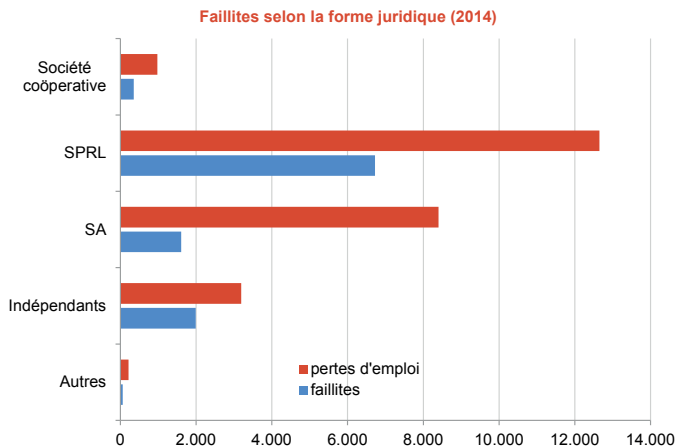
La Région de Bruxelles-Capitale a enregistré la diminution la plus sensible du nombre de faillites (2.203 ; -16,9%). En Flandre, la baisse était également importante (5.285 ; -8%), tandis qu'elle était plus modérée en Wallonie (3.248 ; -2,9%).



Une ventilation des faillites selon la forme juridique montre que les SPRL, en raison de leur grand nombre, sont impliquées dans la plupart des faillites. Par contre, les SA présentent les plus fortes pertes d'emploi par faillite.

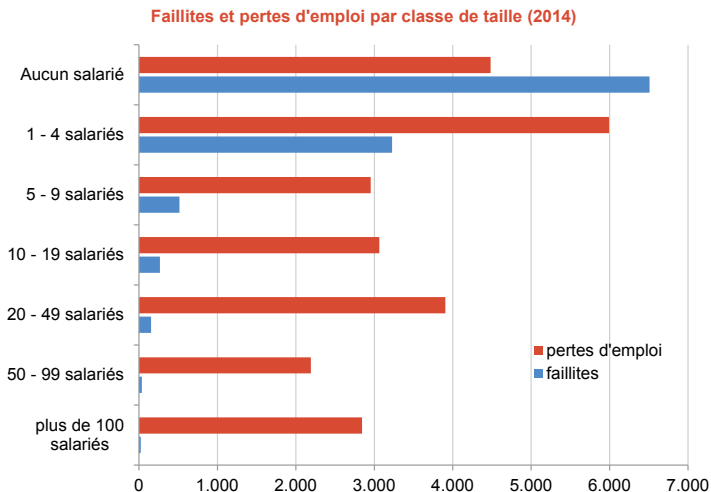
Faillites selon la forme juridique (2014)

	Faillites	Pertes d'emploi	Pertes d'emploi en moyenne par faillite
Sociétés coopératives	355	976	2,7
Indépendants	1990	3190	1,6
SA	1605	8399	5,2
SPRL	6723	12652	1,9
Autres	63	218	3,5



L'année dernière, 24 entreprises de plus de 100 salariés ont fait faillite, contre 13 en 2013. Par contre, on observe une forte diminution des faillites dans les entreprises sans salariés (-7,9%).

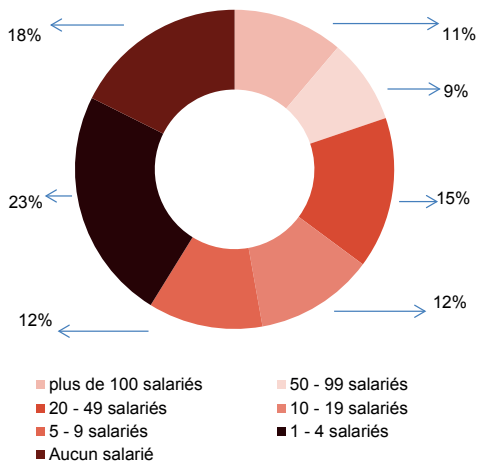
Comme en 2013, plus de la moitié des emplois (53%) ont été perdus dans le cadre de faillites d'entreprises occupant moins de 10 salariés.



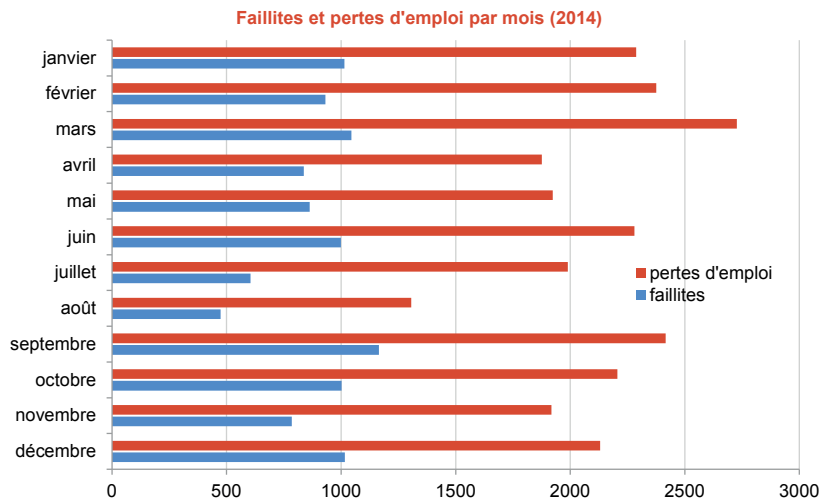
Faillites et pertes d'emploi : évolution 2013-2014

	Faillites	Pertes d'emploi
Plus de 100 salariés	+84,6%	+34,5%
50-99 salariés	-21,3%	-17,1%
20-49 salariés	-13,5%	-2,7%
10-19 salariés	-17,0%	-15,7%
5-9 salariés	-11,2%	-8,9%
1-4 salariés	-8,5%	-3,8%
Aucun salarié	-7,9%	-4,7%

pertes d'emploi par classe de taille (2014)



En 2014, le mois de septembre a connu le plus grand nombre de faillites, à savoir 1.165.



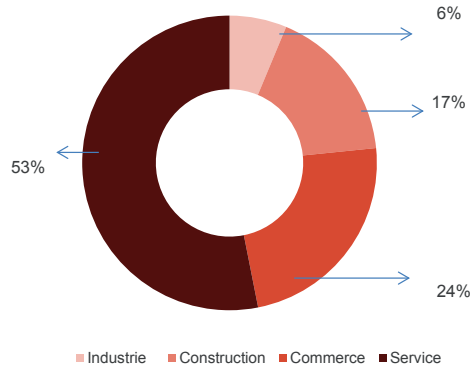
FI Structure des entreprises

Les statistiques annuelles sur la structure des entreprises décrivent la structure, la gestion et les performances des entreprises selon leur activité économique. Elles brossent un tableau de l'économie de marché réelle et, en particulier, de l'industrie, de la construction, de la construction, du commerce et de nombreuses activités de services. Les statistiques structurelles sur les entreprises se basent sur des données d'enquête et sur des données administratives récoltées auprès d'un échantillon d'entreprises. Les grandes entreprises sont interrogées chaque année de manière exhaustive.

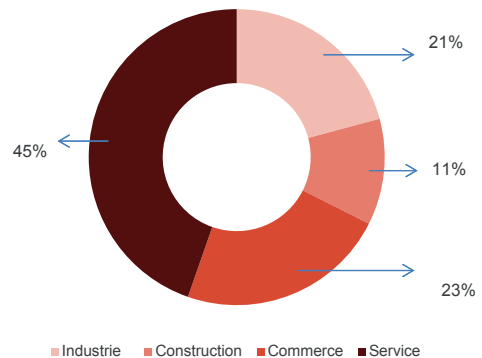
En 2013, l'économie marchande non financière comptait 565.802 entreprises et 2.709.917 personnes occupées en Belgique.

53 % des entreprises et 45 % des personnes occupées étaient actives dans le secteur des services. Le commerce s'avérait le deuxième plus grand secteur tant en nombre d'entreprises (24%) que d'emplois (23%). L'industrie était, quant à elle, le plus petit secteur en nombre d'entreprises (6%), mais pas en nombre de personnes occupées (21%). Ainsi, le secteur industriel employait en moyenne plus de per-

Entreprises (2013)



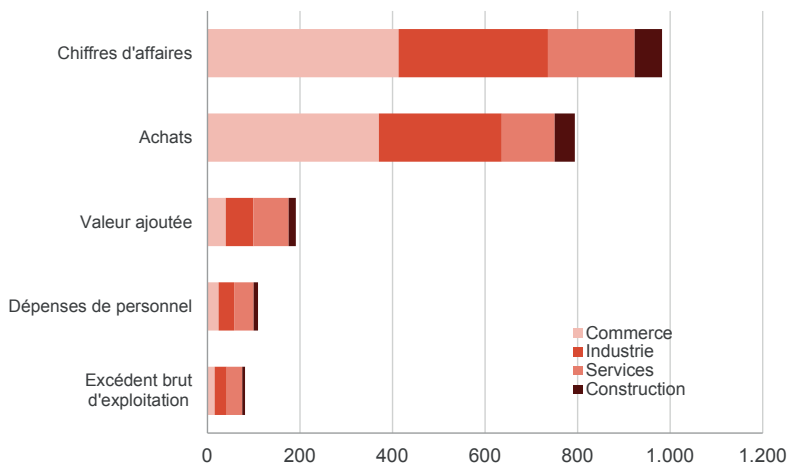
Personnes occupées (2013)



sonnes par entreprise que les autres secteurs, soit 15,9 personnes occupées. Ce chiffre s'élevait à 4,7 pour le commerce, à 4,0 pour les services et à 3,2 pour les entreprises de construction.

Le commerce affiche les valeurs totales les plus élevées pour le chiffre d'affaires et les achats (respectivement 413 et 371 milliards d'euros), tandis que le secteur des services arrive en tête pour la valeur ajoutée, les dépenses de personnel et l'excédent brut d'exploitation (respectivement 76 milliards d'euros, 42 milliards d'euros et 34 milliards d'euros). Le secteur de la construction détient la part la plus faible pour l'ensemble de ces indicateurs.

Achats, chiffre d'affaires, valeur ajoutée, dépenses de personnel et excédent brut d'exploitation par secteur (2013) (en milliards €)



Les «achats» représentent la valeur de tous les biens et services achetés en vue d'être revendus ou utilisés dans le processus de production.

Le «chiffre d'affaires» est la valeur totale des ventes sur le marché de biens et de services à des tiers.

La «valeur ajoutée» correspond à peu près à la différence entre le chiffre d'affaires et les achats.

Les «coûts de personnel» équivalent à la rémunération versée par l'employeur à ses salariés pour le travail accompli, en ce compris les impôts et les cotisations sociales.

«L'excédent brut d'exploitation» s'obtient en déduisant les «coûts de personnel» de la valeur ajoutée. Il s'agit donc de l'excédent qui découle des activités de l'entreprise après paiement du travail accompli. Cet excédent correspond au solde disponible pour payer les impôts, rétribuer les investisseurs actuels (intérêts ou dividende) et financer les nouveaux investissements.

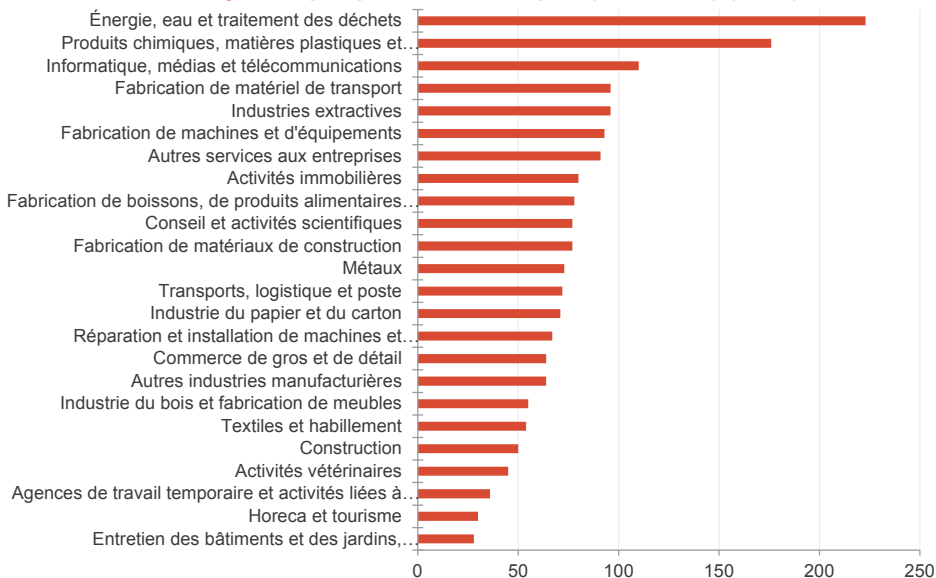
Les valeurs totales pour les dépenses de personnel et la valeur ajoutée sont souvent mises en corrélation avec les indicateurs relatifs à l'emploi, qui sont exprimés par travailleur.

Les dépenses de personnel sont liées au nombre de salariés, tandis que la valeur ajoutée est mise en corrélation avec le nombre de personnes occupées. Ce dernier comprend tant les salariés que les personnes occupées non rémunérées comme les associés actifs, les travailleurs familiaux non rémunérés, etc.

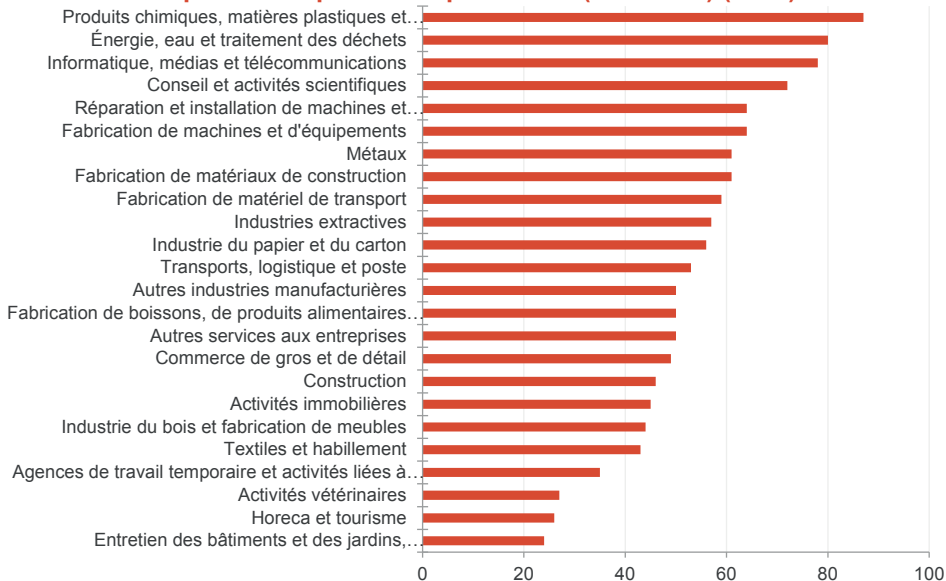
La valeur ajoutée par personne occupée s'élève en moyenne à 71.000 euros par personne occupée, allant de 28.000 euros pour l'aménagement paysager, l'entretien des bâtiments et des jardins à 223.000 euros pour l'énergie, l'eau et le traitement des déchets. Au sein du secteur des services, il existe une grande hétérogénéité. En effet, le secteur «informatique, médias et télécommunications» présente la plus haute valeur ajoutée par personne occupée, tandis que «l'aménagement paysager, l'entretien des bâtiments et des jardins» affiche la plus faible valeur ajoutée. Il en va de même dans l'industrie manufacturière où le groupe sectoriel «produits chimiques, matières plastiques et caoutchouc» détient une valeur ajoutée élevée, tandis que le groupe «textiles et habillement» possède une valeur moindre.

Les dépenses moyennes de personnel sont les moins élevées dans le secteur de l'aménagement paysager, de l'entretien des bâtiments et des jardins (24.000 euros) et les plus importantes dans le secteur «produits chimiques, matières plastiques et caoutchouc» (87.000 euros) et affichent une moyenne de 52.000 euros par salarié. Il est frappant de constater que les secteurs détenant une haute valeur ajoutée par personne occupée, présentent aussi généralement des dépenses de personnel élevées et inversement.

Valeur ajoutée par personne occupée (en 1000 €) (2013)



Dépenses de personnel par salarié (en 1000 €) (2013)







●●●● Immobilier
et construction

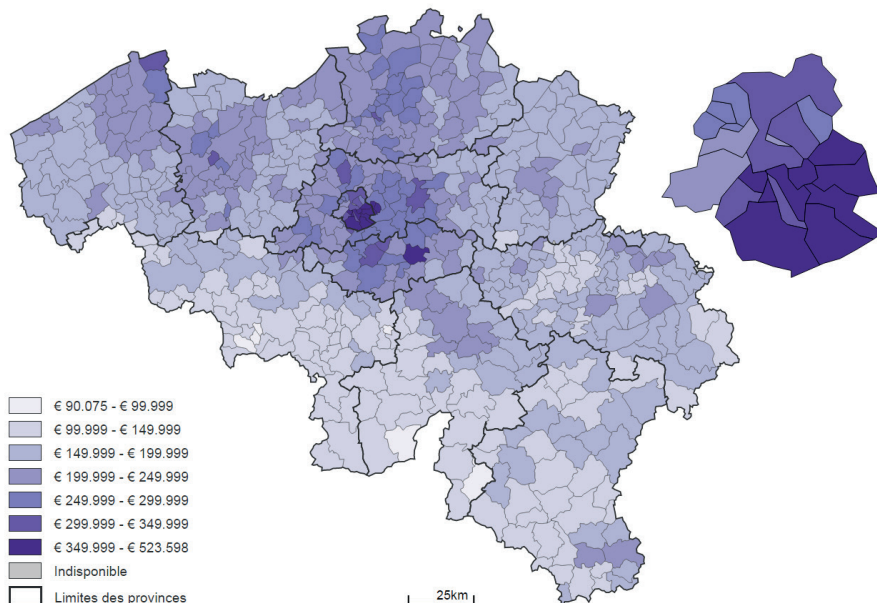
A | Prix de l'immobilier

En 2014, une maison coûtait en moyenne 199.868 euros. Pour une villa, il fallait compter en moyenne 333.736 euros. Un appartement moyen se chiffrait à 209.516 euros. Enfin, le prix des terrains à bâtir s'élevait en moyenne à 117,1 euros/m². Depuis 1975, le prix de vente moyen d'une maison d'habitation ordinaire a été multiplié par 10,7, tandis que le niveau général des prix (indice des prix à la consommation) n'a progressé que d'un facteur 3,6 sur cette même période. Autrement dit, en 39 ans, la valeur des maisons d'habitation ordinaires a augmenté quelque trois fois plus vite que les prix des produits issus du panier de l'indice.

Transactions et prix de vente moyen dans l'immobilier

	1975	2000	2005	2010	2013	2014
Maisons d'habitation ordinaires						
- nombre de transactions	51.561	69.082	69.245	65.785	62.772	66.712
- prix moyen (€)	18.765	79.661	131.954	181.015	197.676	199.868
Villas, bungalows et maisons de campagne						
- nombre de transactions	2.696	7.977	16.645	17.769	18.020	19.477
- prix moyen (€)	67.074	266.927	262.650	319.644	331.652	333.736
Appartements et studios						
- nombre de transactions	16.081	30.047	33.029	44.540	43.398	44.179
- prix moyen (€)	30.011	88.943	141.304	189.795	207.926	209.516
Terrains à bâtir						
- nombre de transactions	49.002	27.175	26.940	19.850	16.295	15.822
- prix moyen (€/m ²)	8,8	38,5	71,3	102,7	111,8	117,1

Vente de maisons d'habitation ordinaires en 2014 - Prix moyen



La carte ci-dessus reflète les prix moyens des maisons d'habitation ordinaires par commune au cours de l'année 2014 : plus la couleur est foncée, plus le prix moyen y est élevé.

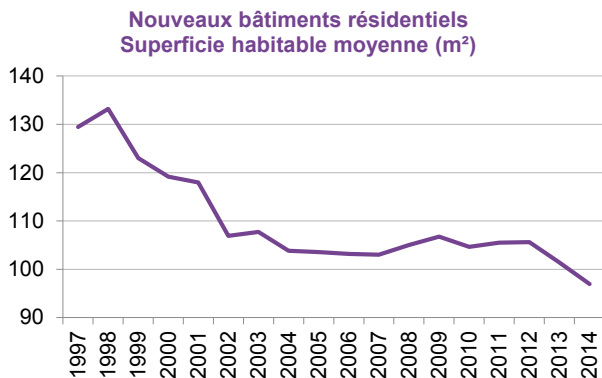
En Région flamande, Kraainem s'avérait la commune la plus chère avec un prix moyen de 362.879 euros pour une maison d'habitation ordinaire. Inversement, la commune la moins chère en Flandre était Renaix (136.803 euros). En Région wallonne, la commune la plus chère était Chaumont-Gistoux (397.738 euros) et la moins chère était Bièvre (90.075 euros). En Région de Bruxelles-Capitale, Woluwe-Saint-Pierre affichait les prix les plus élevés (523.598 euros), tandis que Molenbeek-Saint-Jean enregistrait les prix les plus bas (240.102 euros).

B I Permis de bâtir

Le nombre de permis de bâtir délivrés annonce l'activité future dans le secteur de la construction.

En ce qui concerne les nouvelles constructions, il était question en 2014 d'une hausse de 5,1% au niveau des logements unifamiliaux et d'une augmentation de 14,8% au niveau des appartements. La rénovation de bâtiments résidentiels a, quant à elle, enregistré une progression de 0,4%.

Enfin, le secteur non résidentiel a connu une stabilisation pour les nouvelles constructions (+0,0 %) et une baisse pour les rénovations (-2,1%).



Permis de bâtir						
	2009	2010	2011	2012	2013	2014
A. Nouveaux bâtiments						
Bâtiments résidentiels						
Nombre de bâtiments résidentiels	24.526	27.110	23.624	24.773	23.849	25.373
- Région de Bruxelles-Capitale	241	226	181	226	234	274
- Région flamande	16.476	18.775	16.020	17.212	16.922	18.694
- Région wallonne	7.809	8.109	7.423	7.335	6.693	6.405
Nombre de logements	45.456	49.872	44.352	46.812	49.058	54.254
- Nombre de bâtiments avec un logement	21.680	24.147	20.979	21.975	21.058	22.122
- Nombre d'appartements	23.776	25.725	23.373	24.837	27.999	32.132
Superficie habitable moyenne par logement (m ²)	107	105	106	106	101	96
Bâtiments non résidentiels						
Nombre de bâtiments non résidentiels	4.426	4.753	4.593	4.536	4.458	4.459
B. Renovation						
Nombre de transformation de bâtiments résidentiels	27.750	28.888	27.017	26.561	27.277	27.387
Nombre de transformation de bâtiments non-résidentiels	5.226	5.252	5.185	4.914	4.728	4.627

C I Inventaire des bâtiments en Belgique

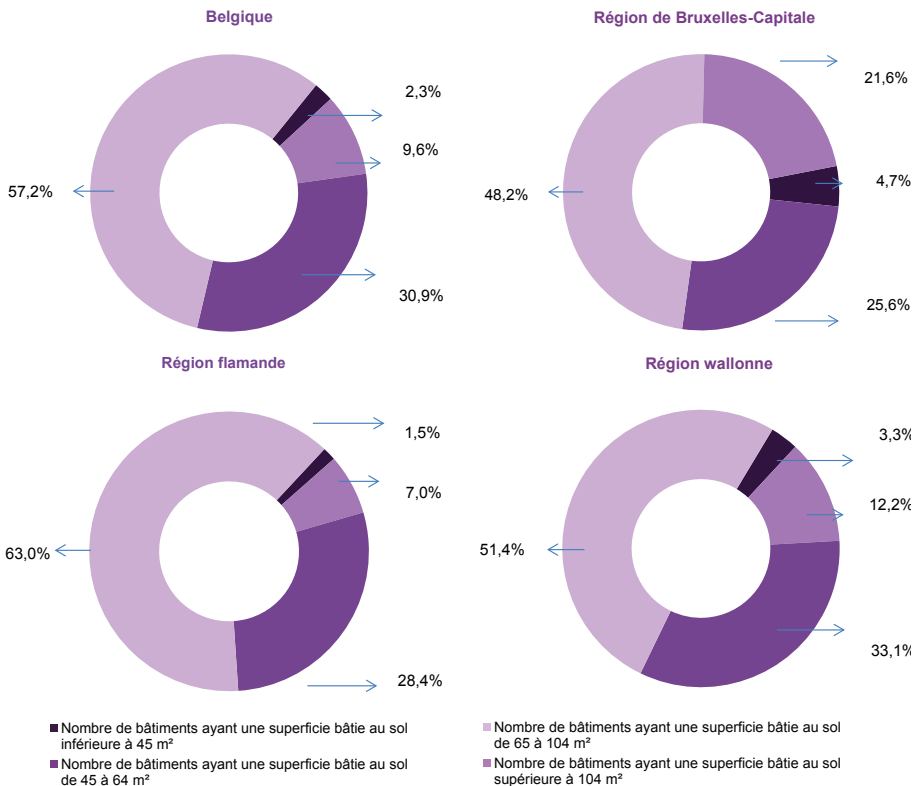
Au 1^{er} janvier 2014, la Belgique comptait 4.455.157 bâtiments. Depuis 1995, le nombre de bâtiments en Belgique a augmenté de 11,6%. Sur la même période, le nombre de logements a progressé de 19,1% pour atteindre 5.276.876 unités. La Région flamande présentait une augmentation de 20,4% pour les logements et de 12,3% pour les bâtiments. La Wallonie abritait 19,1% de logements en plus, contre une hausse de 11,8% pour les bâtiments. En Région de Bruxelles-Capitale, l'augmentation du nombre de bâtiments était moins prononcée (+0,8%) que dans les deux autres régions, mais le nombre de logements a par contre augmenté de 12,1%.

Parc de bâtiments en Belgique et dans les régions (2014)

	Région de Bruxelles- Capitale	Région flamande	Région wallonne	Belgique
Nombre de bâtiments	194.250	2.626.744	1.634.163	4.455.157
Nombre de bâtiments construits après 1981	11.706	762.190	313.235	1.087.131
Nombre de bâtiments ayant une superficie bâtie au sol inférieure à 45 m ²	6.875	33.736	43.430	84.041
Nombre de bâtiments ayant une superficie bâtie au sol de 45 m ² à 64 m ²	37.317	153.007	160.930	351.254
Nombre de bâtiments ayant une superficie bâtie au sol de 65 m ² à 104 m ²	70.352	620.423	435.934	1.126.709
Nombre de bâtiments ayant une superficie bâtie au sol supérieure à 104 m ²	31.506	1.374.057	678.028	2.083.591
Nombre de bâtiments équipés du chauffage central ou de la climatisation	114.338	1.640.575	824.171	2.579.084
Nombre de logements	558.345	3.069.975	1.648.556	5.276.876

L'âge des bâtiments varie fortement d'une région à l'autre. En Flandre, 29% des bâtiments ont été construits après 1981, contre 19,1% en Wallonie et seulement 6% dans la Région de Bruxelles-Capitale.

Parc de bâtiments selon la superficie bâtie (2014)





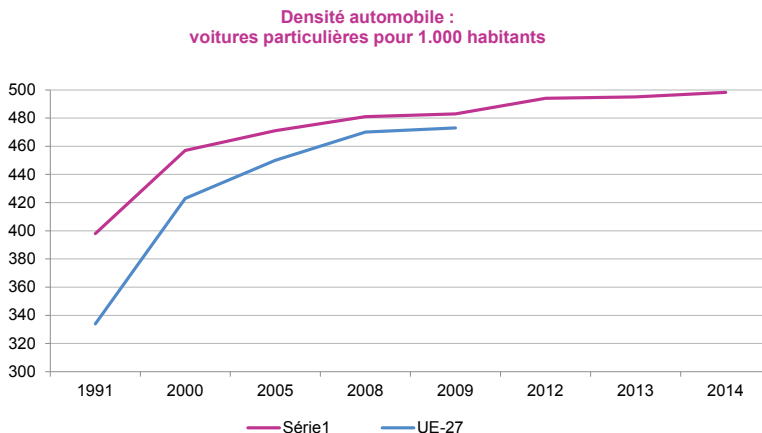


● ● ● ● ● **Mobilité
et transport**

A | Véhicules

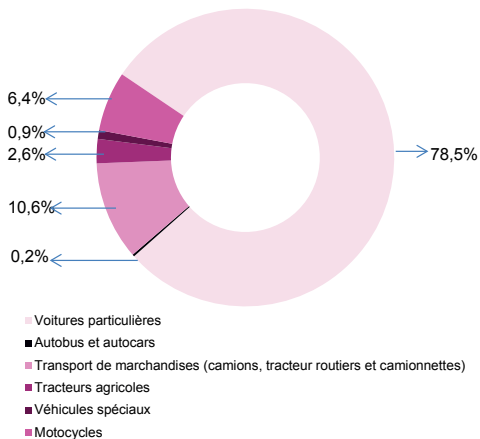
Par rapport à 2002, l'ensemble du parc de véhicules, en ce compris les motocycles, a progressé de 19,7% en 2014, tandis que le nombre de voitures particulières a augmenté de 16%. En comparaison avec la situation au 1^{er} août 2013, l'ensemble du parc de véhicules ainsi que le nombre de voitures particulières ont connu une augmentation de seulement respectivement +1,2% et +1,1%).

En 1977, la Belgique comptait une voiture particulière pour 3,55 habitants. À l'heure actuelle, il s'agit en moyenne d'environ une voiture pour deux habitants : il y a donc de plus en plus de voitures sur nos routes. En l'espace de dix ans, la densité automobile a augmenté de près de 25%. En Belgique, elle est légèrement supérieure à la moyenne européenne et équivaut à celle de nos pays voisins.

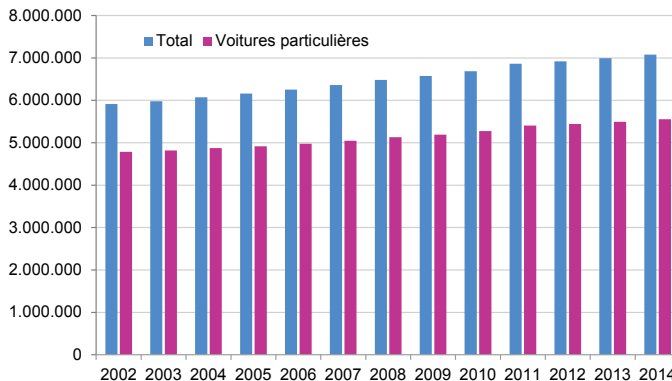


Les voitures particulières représentent 78,5% du parc de véhicules, arrivent ensuite les véhicules de transport de marchandises (10,6%) et, en troisième position, les motocycles (6,4%).

Parc de véhicules (2014)



Évolution du parc de véhicules



Taille du parc de véhicules

Au 1 ^{er} août de l'année					Evolution	Evolution
	2002	2010	2013	2014	2014/2002	2014/2013
Parc de véhicules	5.913.747	6.689.065	6.993.767	7.076.238	+19,7%	+1,2%
Voitures particulières	4.787.359	5.276.283	5.493.472	5.555.499	+16,0%	+1,1%
Autobus et autocars	14.769	16.226	15.822	15.976	+8,2%	+1,0%
Véhicules utilitaires pour le transport de marchandises	540.637	690.837	739.402	752.266	+39,1%	+1,7%
Tracteurs routiers	46.789	46.673	45.000	44.693	-4,5%	-0,7%
Tracteurs agricoles	162.687	177.989	183.638	184.722	+13,5%	+0,6%
Véhicules spéciaux	55.996	62.142	65.640	66.570	+18,9%	+1,4%
Motocycles	305.510	418.915	450.793	456.512	+49,4%	+1,3%
Habitants par voiture particulière au 1 ^{er} août	2,150	2,076	2,020	2,010	-6,5%	-0,5%

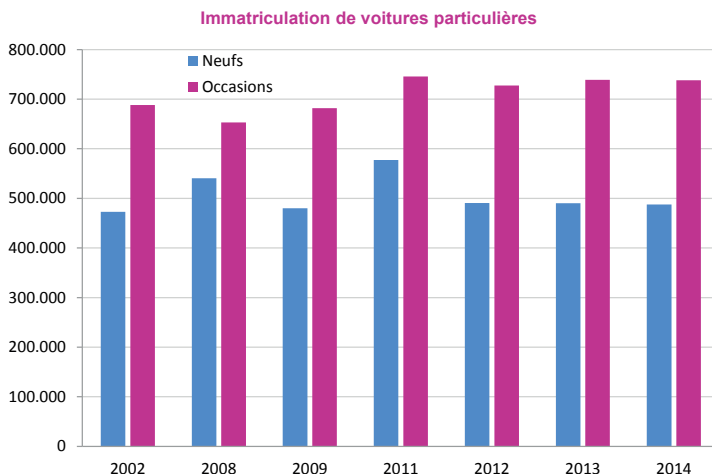
Note explicative : Les véhicules utilitaires pour le transport de marchandises sont les camions, camionnettes, véhicules tout-terrain et camions-citernes. Les tracteurs routiers sont des véhicules utilitaires à moteur aux- quels sont attelées des semi-remorques (véhicules sans essieu avant).

Les véhicules spéciaux sont des véhicules lents dont les dimensions et le poids excèdent les valeurs maximales normalement autorisées. En Belgique, la valeur maximale autorisée s'élève à 44 tonnes. Les véhicules de cette catégorie ne peuvent donc circuler sur la voie publique que dans des conditions très strictes. Les motocycles sont tous les motocycles roulant à plus de 40 km/h, soit toutes les motocyclettes et la plupart des vélomoteurs.

Après avoir connu une hausse en 2010 et en 2011, les immatriculations de véhicules neufs ont enregistré un recul en 2012 et en 2013 et sont retombées au niveau de 2009. En 2014, le nombre d'immatriculations de voitures particulières et de tracteurs routiers dans la catégorie «véhicules neufs» accusait à nouveau un léger repli par rapport à l'année précédente. Les véhicules utilitaires, les tracteurs agricoles, les autobus et les autocars ont connu une augmentation relative en 2014.

Au cours des dernières années, les immatriculations de véhicules d'occasion sont en hausse constante depuis 2008 pour les différentes catégories de véhicules.

La hausse du nombre de tracteurs agricoles en 2013 et en 2014 s'explique par la nouvelle immatriculation de ces véhicules (introduction de la plaque G rouge).



Immatriculation de véhicules						
	2002	2012	2013	2014	Evolution 2014/2002	Evolution 2014/2013
Immatriculation de véhicules neufs	556.854	582.772	577.423	575.547	+3,4%	-0,3%
Voitures particulières	472.830	490.711	490.369	487.711	+3,1%	-0,5%
Autobus et autocars	1.080	702	765	1.142	+5,7%	+49,3%
Véhicules utilitaires pour le transport de marchandises	53.322	58.803	56.850	57.057	+7,0%	+0,4%
Tracteurs	4.649	4.315	4.261	4.177	-10,2%	-2,0%
Tracteurs agricoles	3.419	3.377	3.252	3.588	+4,9%	+10,3%
Motocyclettes	21.554	24.864	21.926	21.872	+1,5%	-0,2%
Immatriculation de véhicules d'occasion	776.377	831.495	865.785	895.673	+15,4%	+3,5%
Voitures particulières	688.134	727.403	738.926	738.094	+7,3%	-0,1%
Autobus et autocars	864	745	794	798	-7,6%	+0,5%
Véhicules utilitaires pour le transport de marchandises	76.953	91.164	93.262	98.342	+27,8%	+5,4%
Tracteurs	4.359	3.772	3.260	3.199	-26,6%	-1,9%
Tracteurs agricoles	6.067	8.411	29.543	55.240	+810,5%	+87,0%

Note explicative : Les véhicules utilitaires pour le transport de marchandises sont les camions, camionnettes, véhicules tout-terrain et camions-citernes. Les tracteurs routiers sont des véhicules utilitaires à moteur au quels sont attelées des semi-remorques (véhicules sans essieu avant).

Les motocycles sont tous les motocycles roulant à plus de 40 km/h, soit toutes les motocyclettes et la plupart des vélomoteurs. Les motocycles ne sont pas inclus dans les véhicules d'occasion.

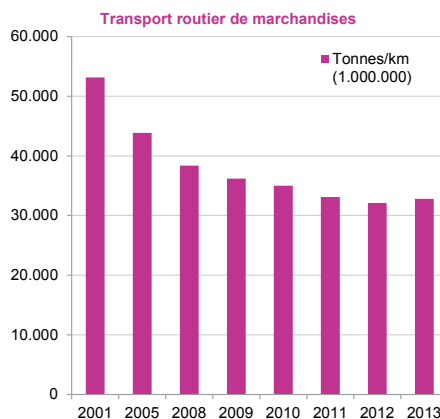
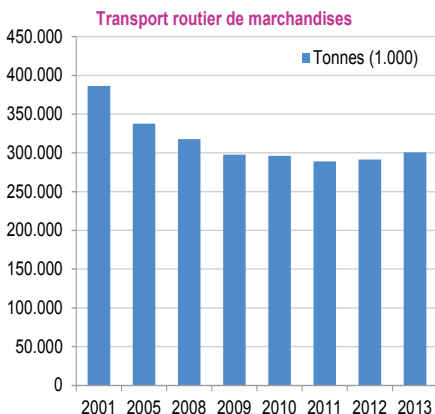
B I Transport de marchandises

Le transport routier de marchandises, effectué par des véhicules immatriculés en Belgique (camions et tracteurs routiers ayant une charge utile d'au moins une tonne), accuse un recul depuis 2000 tant au niveau du nombre de tonnes transportées que des tonnes-kilomètres prestées.

En comparaison avec 2012, le nombre de tonnes transportées a connu une augmentation de 3% en 2013, contre une légère hausse de 2% pour le nombre de tonnes-kilomètres. En 2013, il était question d'une baisse de respectivement 22% et 38% par rapport à 2001.

Transport routier de marchandises par des véhicules immatriculés en Belgique

	Unité	2001	2005	2010	2012	2013	2013/ 2012	2013/ 2001
Tonnes	1.000 t	386.380	337.863	296.149	291.343	300.563	3,2%	-22,2%
Tonnes/km	mln tkm	53.158	43.846	35.001	32.105	32.795	2,1%	-38,3%



C I Navigation maritime

Navigation maritime						
	2010	2011	2012	2013	2014	2014 /2013
Navires entrants (a)	28.812	28.306	26.795	25.000	24.540	-1,84%
Navires sortants (a)	29.640	29.262	27.649	25.439	25.503	0,25%
Cargaison (x 1.000t)	100.794	102.543	101.789	104.157	111.544	7,09%
Déchargement (x 1.000t)	125.561	128.375	120.705	122.724	125.815	2,52%
Passagers débarqués (x 1.000)	300	243	229	236	219	-7,20%
Passagers embarqués (x 1.000)	310	254	237	232	218	-6,03%

(a) : Y compris le transit extra-communautaire.

La navigation maritime demeure un secteur important dans notre pays et reflète également la situation de notre économie. En 2009, la crise économique a frappé durement ce secteur, mais elle a ensuite fait place à un redressement en 2010 et en 2011. Après une période plus difficile en 2012, les volumes sont repartis à la hausse en 2013 et 2014.

Le transport de passagers (hors croisières) ne cesse de reculer en raison du succès de l'Eurostar et de la réduction de l'offre des liaisons par ferry.

D | Accidents de la route

En 2013, on a dénombré 41.279 accidents de la route avec victimes faisant au total 54.691 victimes, parmi lesquelles 724 personnes ont perdu la vie dans les 30 jours suivant l'accident. En regard des résultats de 2012, il s'agit d'une baisse de 6,7% du nombre d'accidents et de 6,6% du nombre de victimes.

Victimes d'un accident de la route : nombre de décès par million d'habitants

	1998	2005	2010	2011	2012	2013
Union européenne	123	93	63	61	56	51
Belgique	147	104	77	78	70	64
Allemagne	95	65	45	49	44	42
France	153	85	62	61	56	53
Luxembourg	135	102	64	64	66	65
Pays-Bas	68	46	32	33	34	28
Royaume-Uni	61	56	30	31	29	28

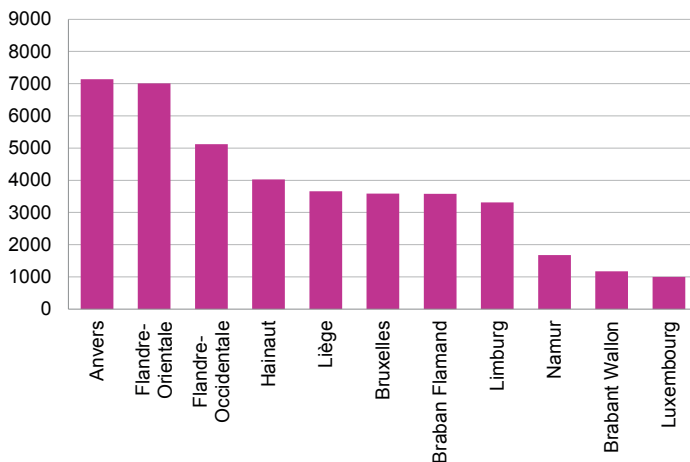
Victimes d'un accident de la route : nombre de décès en chiffres absolus

	1998	2005	2010	2011	2012	2013
Union européenne	58.982	45.346	31.000	30.300	28.100	25.938
Belgique	1.500	1.089	840	862	770	724
Allemagne	7.792	5.361	3.648	4009	3.600	3.339
France	8.920	5.318	3.992	3963	3.653	3.268
Luxembourg	57	46	32	33	34	45
Pays-Bas	1.066	750	537	546	562	476
Royaume-Uni	3.581	3.336	1.905	1960	1.802	1.770

Le nombre de décès est également en recul de 6%, tandis que le nombre de blessés graves et légers a diminué de respectivement 6,3% et 6,6%. L'année 2013 confirme la tendance à la baisse observée ces dernières années au niveau du nombre de tués sur les routes belges, contribuant progressivement à la réalisation des objectifs fixés par les États généraux de la sécurité routière.

Dans le cadre des États généraux de la sécurité routière, organisés le 11 mai 2011, la Belgique s'est en effet fixé comme objectif de réduire de moitié le nombre de décès sur les routes entre 2010 et 2020. L'objectif intermédiaire vise à ne pas dépasser les 630 tués en 2015 pour finalement atteindre la limite des 420 tués en 2020.

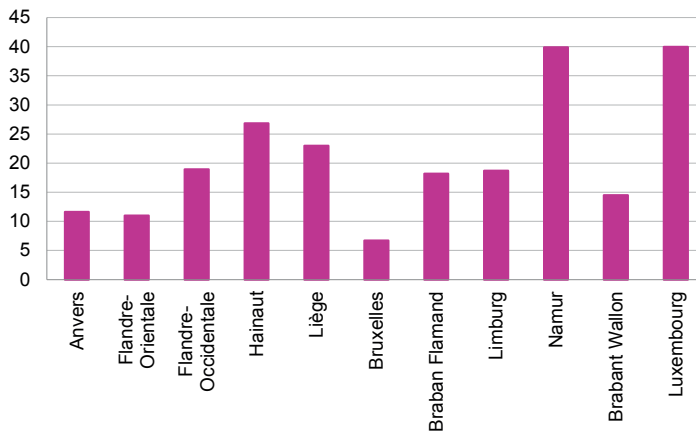
Nombre d'accidents selon les provinces 2013



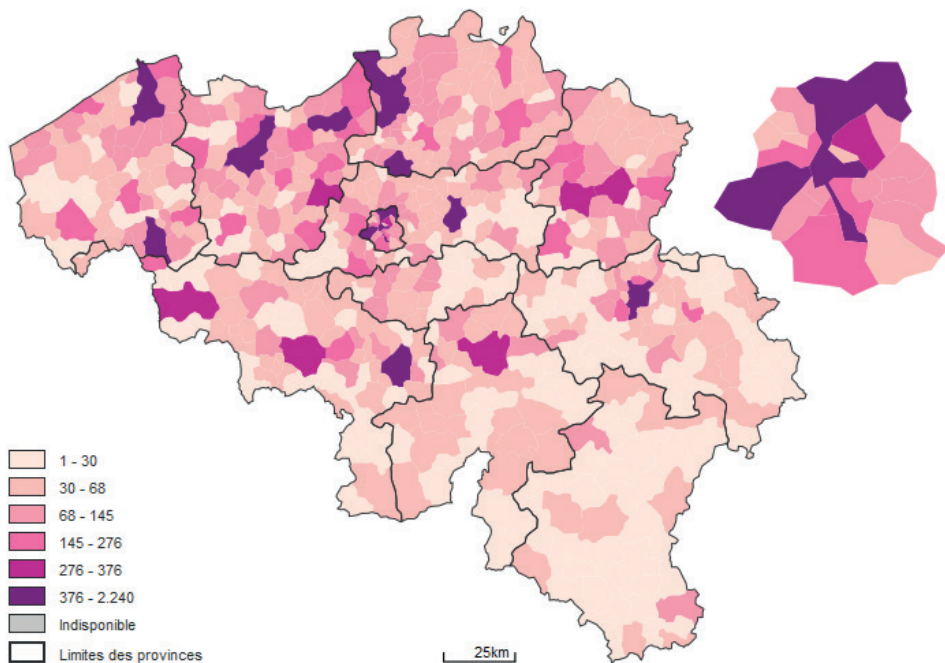
Le nombre d'accidents varie fortement d'un endroit à l'autre du pays. Les provinces d'Anvers, de Flandre orientale et de Flandre occidentale connaissent un nombre plus élevé d'accidents.

Par contre, lorsque l'on analyse la gravité de ces accidents, ce sont les provinces de Luxembourg, de Namur et du Hainaut qui se distinguent par un nombre plus élevé de décès par mille accidents.

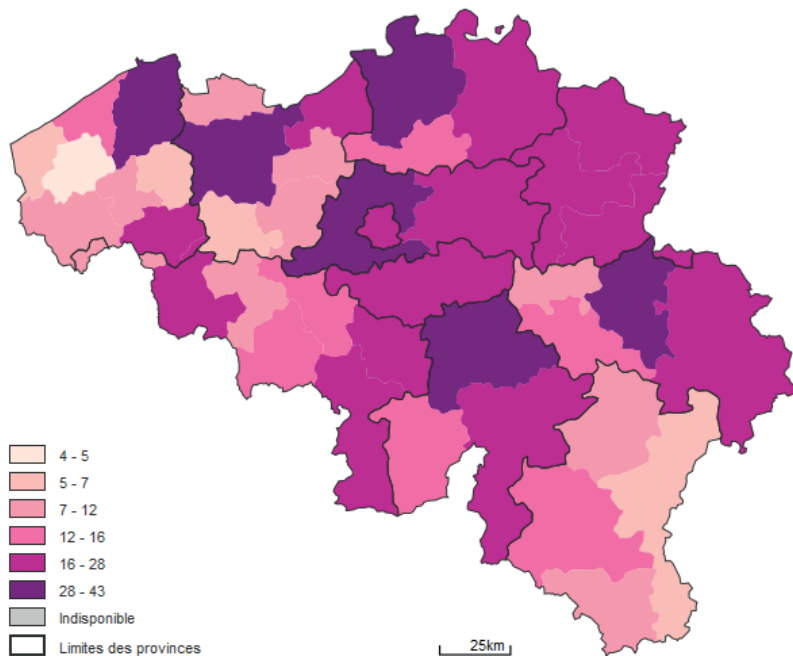
Nombre de décès par mille accidents selon les provinces - 2013



Nombre d'accidents par commune en 2013



Nombre de tués 30 jours par arrondissements 2013





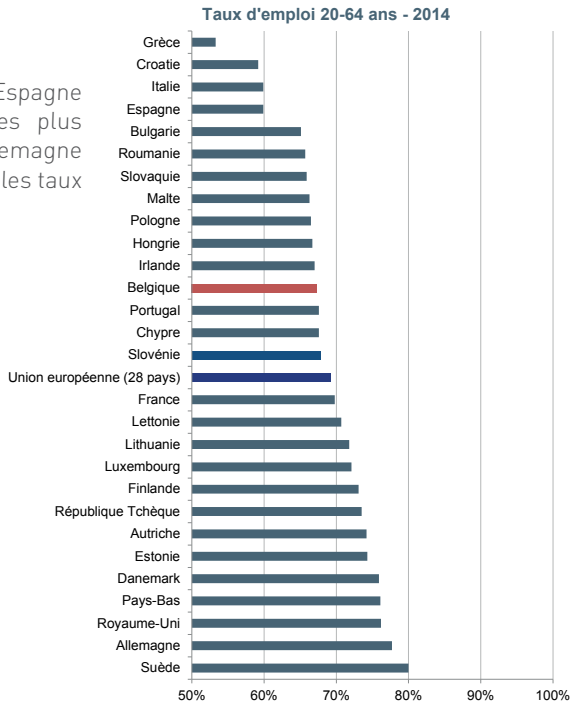


● ● ● ● ● ● Société

AI Emploi et taux d'emploi

En 2014, 67,3 % des personnes âgées de 20 à 64 ans occupaient un emploi en Belgique. Le taux d'emploi belge se révèle ainsi inférieur à la moyenne européenne (69,2 %).

La Grèce, la Croatie, l'Italie et l'Espagne affichaient les taux d'emploi les plus faibles, tandis que la Suède, l'Allemagne et le Royaume-Uni enregistraient les taux d'emploi les plus élevés.



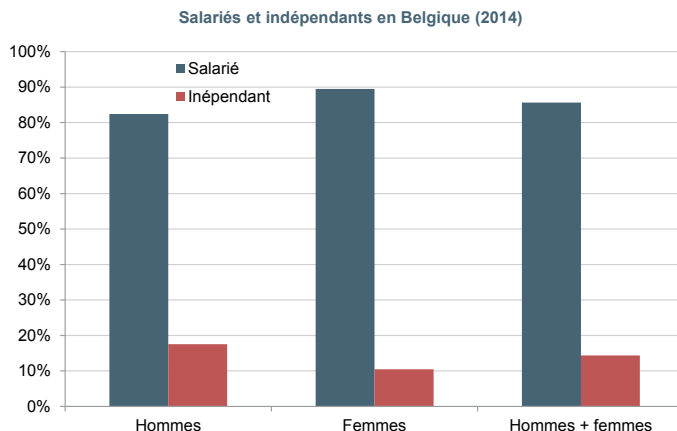
Le taux d'emploi varie fortement en fonction de la classe d'âge. Avec un taux d'emploi de 23,2%, les jeunes de 15 à 24 ans enregistrent le pourcentage le plus faible. Parmi toutes les personnes âgées de 25 à 49 ans, environ 80 % sont occupées.

En ce qui concerne la classe d'âge des 50 à 64 ans, 54,7% exercent un emploi. Au cours des dix dernières années, le taux d'emploi dans cette classe d'âge a fortement augmenté.

Taux d'emploi selon la classe d'âge	2004	2009	2014
	15-24 ans	27,8%	25,3%
25-49 ans	79,5%	81,2%	79,9%
50-64 ans	43,5%	49,1%	54,7%
Total (15-64 ans)	60,3%	61,6%	61,9%

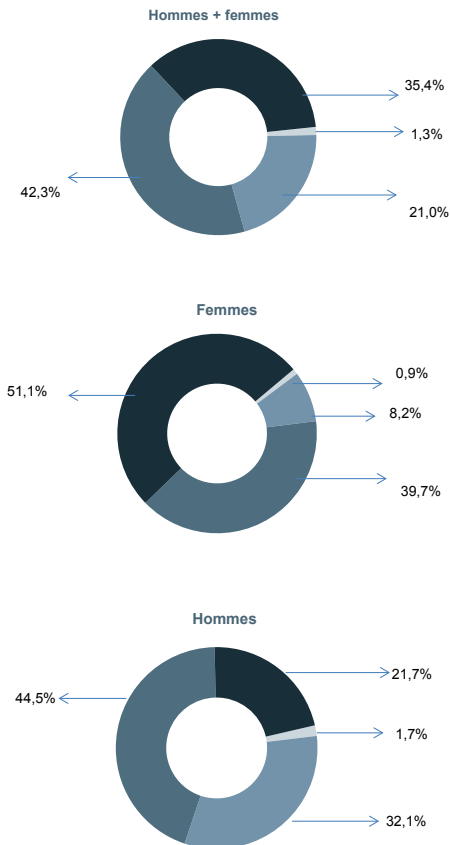
Parmi toutes les personnes ayant un emploi en Belgique (plus de 4,5 millions), 3.880.000 travaillent en tant que salariés et 664.000 en tant qu'indépendants.

Les hommes travaillent plus souvent comme indépendants que les femmes, soit près de 18% d'hommes indépendants contre un peu moins de 11% pour les femmes. En chiffres absolus, on dénombre près de deux fois plus d'hommes occupant un emploi d'indépendant que de femmes, soit 435.000 hommes et 229.000 femmes.



Emploi par secteur

Le secteur tertiaire (services) regroupe la majeure partie des salariés. Ainsi, 42,3% de toutes les personnes occupées en 2014 travaillaient dans le secteur des services. Fort d'un taux de 35,4% de l'emploi total, le secteur quaternaire ou non marchand n'est pas en reste. Plus d'une personne occupée sur cinq relève du secteur secondaire (production), tandis qu'à peine 1,3% travaillent dans l'agriculture ou la pêche (secteur primaire).



La répartition de la population occupée selon le secteur révèle de fortes disparités entre les deux sexes. Ainsi, le secteur quaternaire séduit davantage de femmes que d'hommes et regroupe plus de la moitié des femmes occupées. Il s'agit notamment des emplois dans les soins de santé, l'enseignement ou encore l'administration publique.

Par ailleurs, près de 40% des femmes occupées travaillent dans le secteur des services. Par contre, l'agriculture et l'industrie attirent moins les femmes.

44,5% des hommes occupés œuvrent dans le secteur des services. Avec une part de 32,1%, la production se classe en deuxième position. Ce secteur est beaucoup plus populaire chez les hommes que chez les femmes. Inversement, le secteur non marchand compte nettement moins d'hommes. Enfin, moins de 2% des hommes occupés travaillent dans l'agriculture ou la pêche.

■ Secteur primaire ■ Secteur secondaire
■ Secteur tertiaire ■ Secteur quaternaire

Les professions les plus courantes en Belgique sont les employés de bureau (fonctions générales), les vendeurs en magasin, les aides de ménage à domicile, les agents d'entretien dans les bureaux, les hôtels et autres établissements ainsi que les professeurs de cours généraux (enseignement secondaire).

Chez les hommes, la fonction de conducteur de poids lourds et de camions rencontre le plus de succès. Chez les femmes, la fonction d'aide de ménage à domicile arrive en tête du classement des professions les plus courantes.

Professions les plus courantes selon le sexe (hommes + femmes) 2014

1. Employés de bureau, fonctions générales	161.692
2. Vendeurs, magasin	133.591
3. Agents d'entretien dans les bureaux, les hôtels et autres établissements	128.270
4. Aides de ménage à domicile	124.274
5. Professeurs de cours généraux (enseignement secondaire)	95.673

Professions les plus courantes chez les hommes 2014

1. Conducteurs de poids lourds et de camions	66.341
2. Employés du service des stocks	55.434
3. Employés de bureau, fonctions générales	46.415
4. Charpentiers en bois et menuisiers du bâtiment	41.492
5. Managers, ventes et commercialisation	38.053

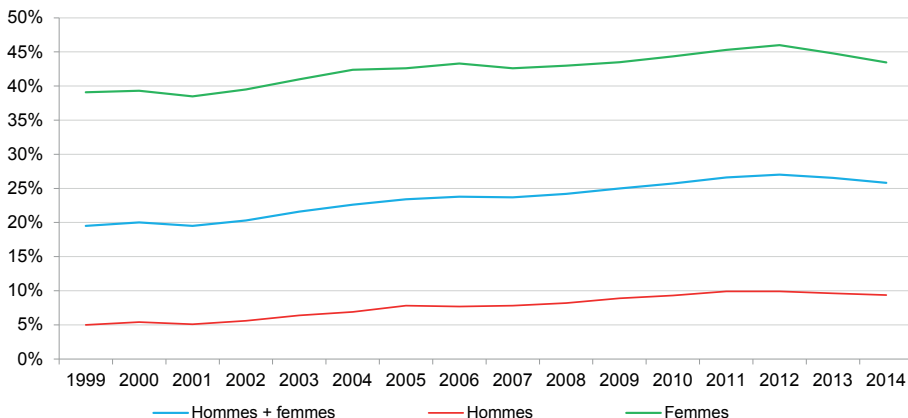
Professions les plus courantes chez les femmes 2014

1. Aides de ménage à domicile	121.950
2. Employés de bureau, fonctions générales	115.277
3. Agents d'entretien dans les bureaux, les hôtels et autres établissements	107.129
4. Vendeurs, magasin	96.038
5. Aides-soignants en institution	65.665

Pendant des années, le travail à temps partiel a connu un succès grandissant, mais depuis 2013, le pourcentage de salariés à temps partiel est en légère baisse, et ce, tant chez les hommes que chez les femmes.

En 1999, 19,5% des salariés travaillaient à temps partiel. Ce pourcentage a grimpé à 27% en 2012 avant de retomber à 26,5% en 2013 et à 25,8% en 2014. Ce régime de travail reste surtout populaire chez les femmes. Ainsi, 43,5% des femmes salariées travaillaient à temps partiel en 2014, contre 9,4% des salariés masculins.

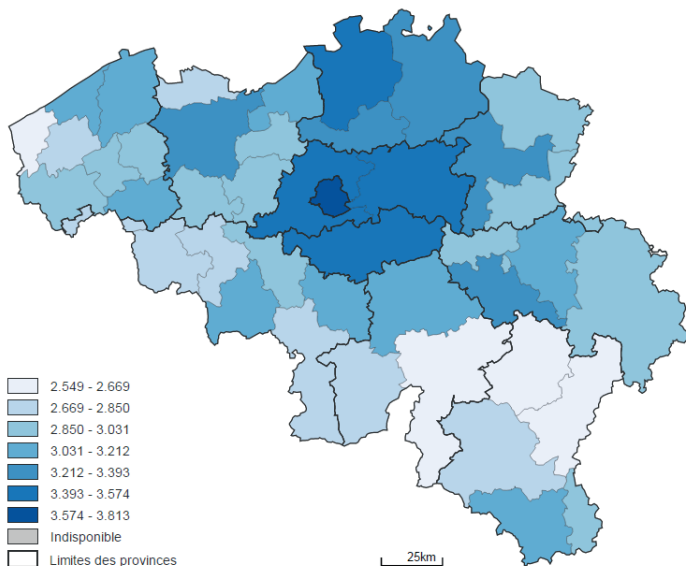
Évolution de la proportion de salariés à temps partiel (1999-2014)



B | Salaire

En Belgique, un salarié à temps plein perçoit un salaire mensuel moyen de 3.300 euros brut. Le niveau du salaire varie toutefois considérablement entre les différents arrondissements. Avec un montant moyen de 3.813 euros, Bruxelles abrite les salaires les plus élevés. Les arrondissements de la périphérie bruxelloise offrent également des perspectives financières intéressantes. En Wallonie, l'arrondissement de Nivelles affiche les salaires les plus élevés. En bas de l'échelle salariale figure l'arrondissement de Dinant, où le salaire mensuel moyen atteint 2.549 euros brut. En Flandre, l'arrondissement de Furnes présente les salaires les plus bas et l'arrondissement de Hal-Vilvorde les plus élevés.

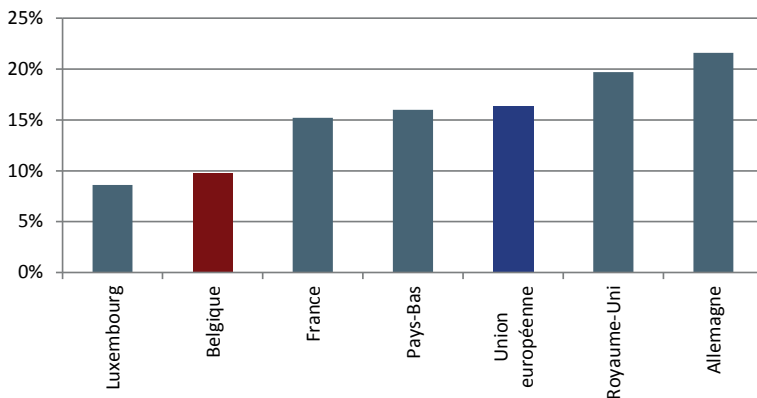
Salaire mensuel brut moyen pour un salarié à temps plein selon le lieu de travail (2013)



Le salaire moyen d'un salarié dépend de différents facteurs. Ainsi, un niveau d'instruction plus élevé se traduira par un salaire plus conséquent. Par ailleurs, il existe toujours une différence de rémunération entre les hommes et les femmes. En Belgique, une femme gagne en moyenne 10% de moins par heure de travail prestée qu'un homme.

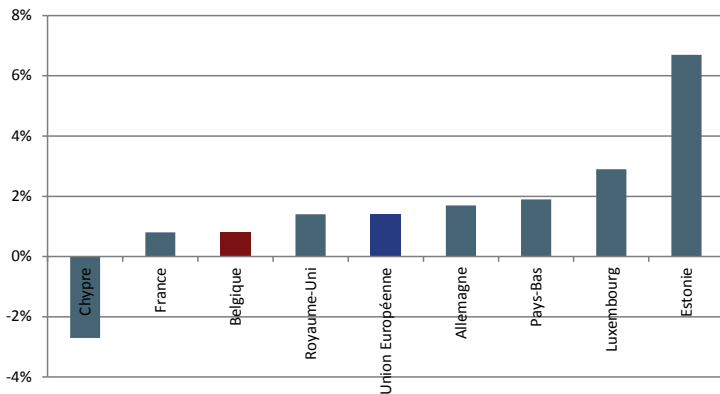
Malgré cet écart significatif, la Belgique fait plutôt bonne figure à l'échelle européenne. En comparaison avec les pays voisins, seul le Luxembourg enregistre un pourcentage inférieur. L'Allemagne connaît la plus forte inégalité salariale dans la mesure où les femmes perçoivent un salaire horaire 22% inférieur à celui des hommes.

Écart salarial entre les hommes et les femmes (en %) (2013)



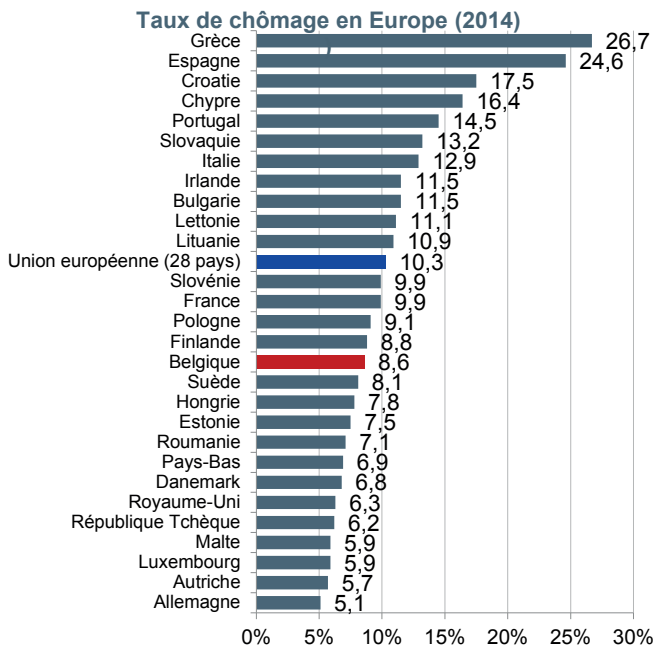
Les salaires du personnel constituent un important facteur de coûts pour les entreprises. En 2014, les entreprises belges ont vu le coût horaire de la main-d'œuvre grimper de 0,8% en moyenne. Ce pourcentage s'inscrit en deçà de la moyenne européenne. L'Estonie a connu la plus forte hausse du coût de la main-d'œuvre, soit +6,7%. De son côté, Chypre ferme la marche dans la mesure où le coût horaire de la main-d'œuvre y a baissé de 2,7%.

Accroissement du coût salarial moyen par heure (2014)



C I Chômage et taux de chômage

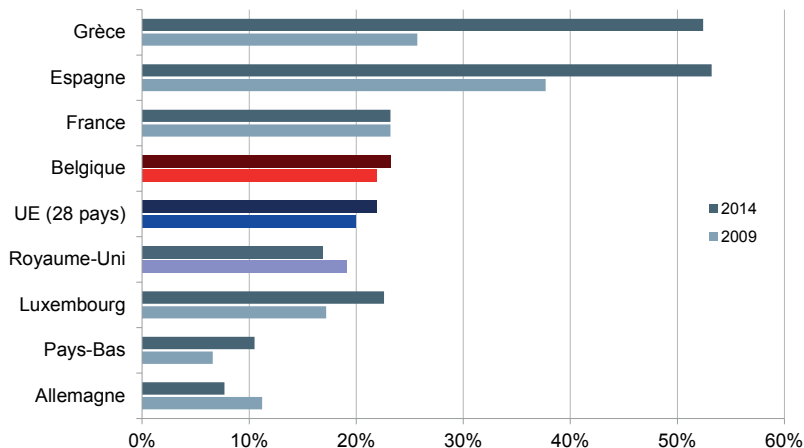
Le taux de chômage dans l'Union européenne fluctue entre 5,1% (Allemagne) et 26,7% (Grèce) et s'élève en moyenne à 10,3%. En Belgique, 8,6% de la population active était au chômage en 2014. Douze États membres de l'Union européenne présentent un taux de chômage inférieur à celui de la Belgique. La Grèce et l'Espagne affichent les taux de chômage les plus élevés.



Des disparités plus fortes encore apparaissent au sein de l'Union européenne en ce qui concerne le taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans. Avec un taux de 7,7%, l'Allemagne présente le plus faible taux de chômage des jeunes. L'Allemagne et le Royaume-Uni sont les pays qui sont parvenus à réduire le chômage des jeunes au cours des cinq dernières années. En Belgique, le taux de chômage des jeunes est passé de 21,9% à 23,2% entre 2009 et 2014. Notre pays fait ainsi moins bien que la moyenne européenne (21,9%).

En Belgique et dans les pays voisins, le taux de chômage des jeunes se situe plus de 50 % en deçà du niveau observé en Espagne et en Grèce, où le taux de chômage des jeunes a explosé au cours de ces cinq dernières années. En effet, en 2014, plus de la moitié de la population active de moins de 25 ans était au chômage dans ces deux pays.

Taux de chômage des jeunes (moins de 25 ans) (2009 et 2014)



DI Population inactive

En 2014, la Belgique comptait 4,3 millions de personnes inactives de 15 ans et plus. Ces personnes n'effectuaient aucun travail rémunéré, ne recherchaient pas activement un emploi ou n'étaient pas disponibles pour travailler. Cette population comprend 1,8 million d'hommes et 2,5 millions de femmes. Plus de la moitié des personnes inactives sont en disponibilité préalable à la pension, en prépension (chômage avec complément d'entreprise), en pension anticipée ou à la retraite. Les élèves et les étudiants représentent 21,1% de la population inactive de 15 ans et plus, les femmes et les hommes au foyer 10,4%, les personnes en incapacité de travail 8,6% et les personnes inactives n'appartenant pas à l'une des catégories précédentes 7,6%.

La répartition est différente chez les hommes et chez les femmes. Ainsi, 57,5% des hommes inactifs sont (pré)pensionnés, contre 48,4% des femmes inactives. Seulement 0,9% des hommes inactifs sont hommes au foyer, tandis que ce pourcentage s'élève à 17,4% chez les femmes. En chiffres absolus, on dénombre 430.000 femmes au foyer contre 17.000 hommes au foyer.

Composition de la population inactive de 15 ans et plus (2014)

	Hommes		Femmes		Total	
Élèves et étudiants	447.544	24,3%	462.063	18,7%	909.608	21,1%
Femmes et hommes au foyer	17.376	0,9%	430.216	17,4%	447.592	10,4%
Personnes en incapacité de travail	173.748	9,4%	198.972	8,0%	372.720	8,6%
(Pré)pensionnés, personnes en pension anticipée ou en disponibilité préalable à la pension	1.059.691	57,5%	1.197.497	48,4%	2.257.187	52,3%
Autres inactifs	144.236	7,8%	184.420	7,5%	328.658	7,6%
Total	1.842.596	100,0%	2.473.169	100,0%	4.315.765	100,0%

E I Pauvreté

En Belgique, 15,5% des individus vivent dans un ménage dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté. En 2014, ce seuil de pauvreté s'établissait à 1.085 euros pour une personne vivant seule et à 2.279 euros par mois pour un ménage composé de deux adultes et de deux enfants (respectivement 1.074 euros et 2.256 euros par mois en 2013).

Pourcentage de la population sous le seuil de pauvreté (2014)

	Hommes	Femmes	Total
Belgique	15,0	15,9	15,5
0-15 ans	18,6	17,2	17,9
16-64 ans	13,8	15,4	14,6
65 ans et plus	15,5	16,5	16,1
Actifs-occupés	4,5	5,2	4,8
Inactifs :	24,7	23,8	24,2
Chômeurs	46,6	39,3	42,9
Retraités	13,5	12,4	12,9
Autres inactifs	32,6	30,6	31,3
Niveau d'éducation : faible	24,8	26,6	25,8
Niveau d'éducation : moyen	12,1	14,5	13,3
Niveau d'éducation : élevé	6,7	6,7	6,7

Note explicative : Le seuil de pauvreté (Belgique) en 2014 = 13.023 euros par an pour une personne vivant seule et 27.348 euros par an pour un ménage composé de deux adultes et de deux enfants.

Les femmes courent un risque de pauvreté plus élevé que les hommes ; les personnes âgées constituent également un groupe vulnérable. L'occupation d'un emploi s'avère le meilleur remède contre la pauvreté, sans pour autant offrir une garantie absolue. En effet, le risque de pauvreté de la population occupée est au moins cinq fois plus faible que celui des autres catégories réunies.

Dans l'Union européenne, le risque de pauvreté atteignait 17,2% en 2014.

Risque de pauvreté (en %)						
	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Union européenne	16,4	16,4	16,8	16,8	16,6	17,2 (s)
Belgique	14,6	14,6	15,3	15,3	15,1	15,5
Allemagne	15,5	15,6	15,8	16,1	16,1	16,7
France	12,9	13,3	14	14,1	13,7	13,3
Luxembourg	14,9	14,5	13,6	15,1	15,9	16,4
Pays-Bas	11,1	10,3	11	10,1	10,4	11,6
Royaume-Uni	17,3	17,1	16,2	16 (b)	15,9	16,8

(b) : Rupture de série.

(s) : Estimation Eurostat.

x = Pas encore disponible.

Note explicative : la proportion de personnes dont le revenu disponible équivalent se situe en deçà du seuil de risque de pauvreté, fixé à 60% du revenu disponible équivalent médian national (après transferts sociaux).

Outre la pauvreté monétaire, de nouveaux indicateurs voient le jour, comme la privation matérielle grave.

Les personnes «en situation de privation matérielle grave» sont confrontées à au moins quatre des neuf situations suivantes : ne pas être en mesure de payer un loyer ou des factures courantes, de chauffer correctement son domicile, de faire face à des dépenses imprévues, de consommer de la viande, du poisson ou un équivalent de protéines tous les deux jours, de s'offrir une semaine de vacances par an en dehors du domicile, de posséder une voiture personnelle, un lave-linge, un téléviseur couleur ou un téléphone. En Belgique, 5,9% de la population appartient à un ménage confronté à une privation matérielle sévère. Ce taux s'élevait à 9% dans l'Union européenne en 2014. Les personnes issues d'un ménage en risque de pauvreté monétaire sont plus sévèrement touchées par la privation matérielle (24,5% d'entre elles).

Privation matérielle grave (en %)

	2010	2011	2012	2013	2014
Union européenne	8,4	8,9	9,9	9,6	9 (s)
Belgique	5,9	5,7	6,3	5,1	5,9
Allemagne	4,5	5,3	4,9	5,4	5,0
France	5,8	5,2	5,3	4,9	4,8
Luxembourg	0,5	1,2	1,3	1,8	1,4
Pays-Bas	2,2	2,5	2,3	2,5	3,2
Royaume-Uni	4,8	5,1	7,8 (b)	8,3	7,3

(u) : Peu fiable.

(s) : Estimation par Eurostat.

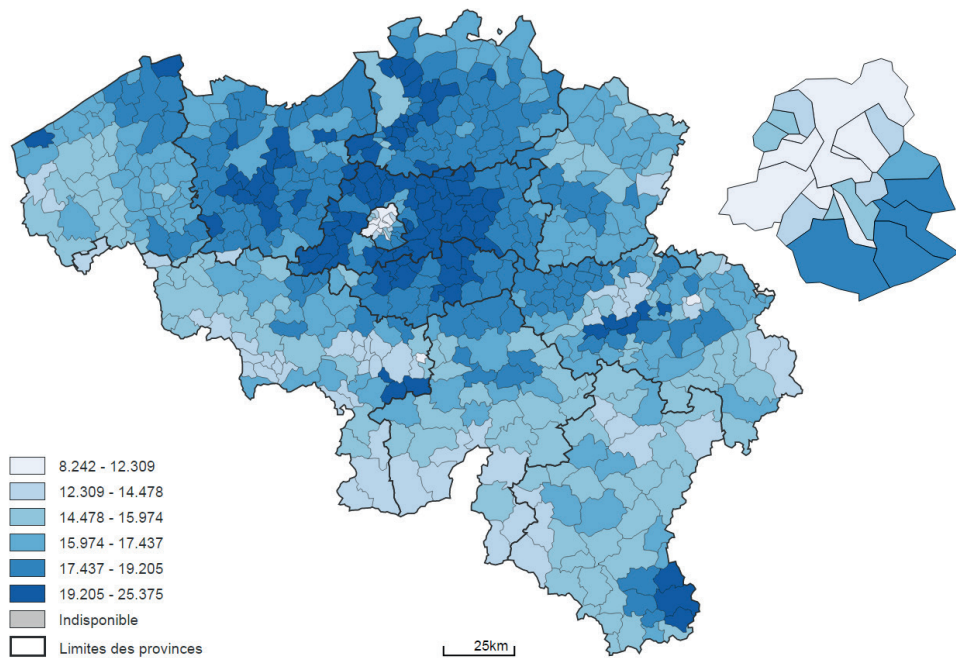
(b) : Rupture de série.

FI Revenus

En 2012, le revenu net imposable par habitant s'élevait en moyenne à 16.651 euros. Il ressort de la ventilation par région que la Flandre détient le revenu par habitant le plus élevé. Fort d'un montant de 17.765 euros, le revenu moyen des Flamands dépasse en effet de 6,7% la moyenne nationale. Les habitants de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale disposent de moyens financiers nettement moindres. Ainsi, le revenu moyen des Wallons se situe 5,5% en deçà de la moyenne belge, tandis que les Bruxellois doivent même se contenter de 20,1% de moins sur base annuelle.

Au niveau communal, Sint-Martens-Latem arrive en tête des communes présentant le revenu moyen par habitant le plus élevé. Les revenus y sont supérieurs de 52% à la moyenne nationale. Le revenu moyen le plus faible se situe à Saint-Josse-ten-Noode. Le revenu par habitant de cette commune s'élève à moins de la moitié de la moyenne nationale et est inférieur de 68% au revenu dont dispose un habitant de Sint-Martens-Latem.

Revenu moyen net imposable par habitant par commune en 2012



La Région flamande affiche le revenu moyen déclaré le plus élevé en ce qui concerne les déclarations individuelles, soit un revenu moyen supérieur de 2,8% à la moyenne belge. Le revenu moyen par déclaration individuelle en Région wallonne est, par contre, inférieur de 4,9% à la moyenne nationale.

Pour les personnes mariées et les cohabitants légaux, la Région flamande présente à nouveau le revenu déclaré le plus élevé. Les habitants de la Région de Bruxelles-Capitale se trouvent à l'autre extrémité de l'échelle des revenus. En 2012, leur revenu moyen se situait en effet 9,7% en dessous de la moyenne nationale. Les Bruxellois mariés ou cohabitants détiennent donc des revenus qui sont inférieurs d'un peu moins de 10% à ceux déclarés par le Belge moyen.

113

Une déclaration peut être remplie par une ou deux personnes. La règle générale veut que chacun remplisse une déclaration individuelle, à l'exception des personnes mariées et des cohabitants légaux (déclaration commune).

Revenus selon les déclarations fiscales: la Belgique et les régions

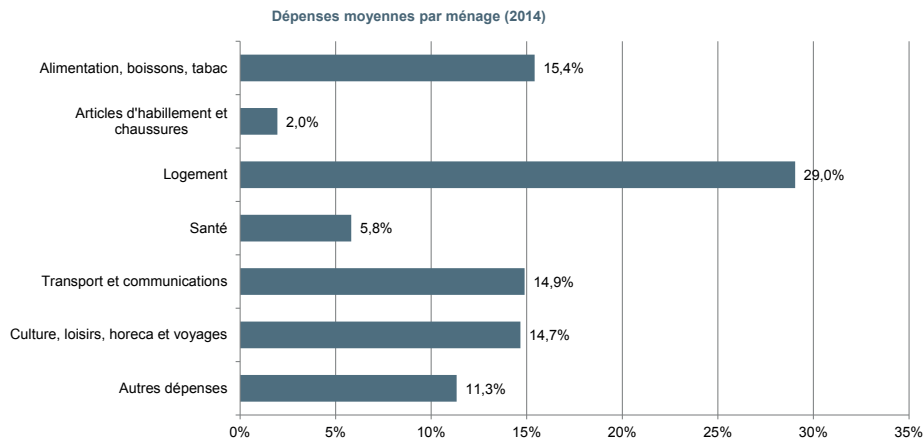
	2010		2011		2012	
	Revenu moyen par déclara- tion (€)	Revenu médian par déclara- tion (€)	Revenu moyen par déclara- tion (€)	Revenu médian par déclara- tion (€)	Revenu moyen par déclara- tion (€)	Revenu médian par déclara- tion (€)
Région de Bruxelles-Capitale						
Déclaration individuelle	18.690	14.357	19.288	14.844	20.243	15.509
Déclaration commune	39.993	28.309	41.212	29.128	43.446	30.285
Région flamande						
Déclaration individuelle	18.827	16.301	19.650	17.002	20.659	17.819
Déclaration commune	45.569	37.201	47.106	38.487	49.092	39.978
Région wallonne						
Déclaration individuelle	17.509	14.856	18.246	15.537	19.120	16.306
Déclaration commune	43.712	35.788	45.273	37.133	47.096	38.623
Belgique						
Déclaration individuelle	18.367	15.630	19.137	16.296	20.095	17.085
Déclaration commune	44.622	36.097	46.142	37.370	48.098	38.849

Note explicative : médian = revenus se situant au milieu de la série, les déclarations ayant été classées par ordre de grandeur des revenus : la moitié des revenus déclarés sont inférieurs, l'autre moitié est supérieure.

GI Dépenses des ménages

En Belgique, les dépenses des ménages privés s'élevaient en moyenne à 35.920 euros en 2014. La majeure partie (29% du total) de ces dépenses était consacrée au logement, puis viennent les dépenses pour l'alimentation, les boissons et le tabac (15,4%), les transports et les communications (14,9%) et la culture, les loisirs, l'horeca et les voyages (14,7%).

Au niveau régional, ce sont les ménages de la Région flamande qui consomment le plus, soit 38.050 euros en moyenne contre respectivement 33.780 et 31.360 euros pour les ménages en Wallonie et en Région de Bruxelles-Capitale. Les ménages de la Région flamande consomment en fait plus que les ménages des deux autres régions pour la plupart des postes budgétaires. C'est notamment le cas pour les dépenses dans la culture, les loisirs, l'horeca et les voyages (6.020 euros contre 4.100 pour Bruxelles-Capitale et 4.360 pour la Wallonie).



Dépenses moyennes par ménage et par an selon les régions – 2014

	Montant en €			
	Belgique	Région de Bruxelles- Capitale	Région flamande	Région wallonne
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	4.710	4.250	4.890	4.570
Boissons alcoolisées et tabac	700	590	690	760
Vêtements et chaussures	1.640	1.250	1.930	1.270
Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles	10.430	10.210	10.590	10.240
Meubles, appareils et ustensiles ménagers, entretien courant	2.090	2.010	2.280	1.790
Santé	1.660	1.520	1.740	1.560
Transport	4.280	3.220	4.620	4.070
Communications	1.070	1.010	1.110	1.020
Culture et temps libre	2.950	2.220	3.270	2.650
Formation	180	260	200	110
Restauration et horeca	2.320	1.880	2.750	1.710
Soins et services personnels	3.890	2.960	4.000	4.020
Consommation moyenne totale	35.920	31.360	38.050	33.780

Dépenses moyennes par ménage et par an selon les régions – 2014

	Répartition en %			
	Belgique	Région de Bruxelles- Capitale	Région flamande	Région wallonne
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	13,1%	13,5%	12,8%	13,5%
Boissons alcoolisées et tabac	2,0%	1,9%	1,8%	2,3%
Vêtements et chaussures	4,6%	4,0%	5,1%	3,8%
Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles	29,0%	32,5%	27,8%	30,3%
Meubles, appareils et ustensiles ménagers, entretien courant	5,8%	6,4%	6,0%	5,3%
Santé	4,6%	4,8%	4,6%	4,6%
Transport	11,9%	10,3%	12,1%	12,0%
Communications	3,0%	3,2%	2,9%	3,0%
Culture et temps libre	8,2%	7,1%	8,6%	7,9%
Formation	0,5%	0,8%	0,5%	0,3%
Restauration et horeca	6,5%	6,0%	7,2%	5,1%
Soins et services personnels	10,8%	9,4%	10,5%	11,9%
Consommation moyenne totale	100%	100%	100%	100%

H | Enseignement

36,2% de la population belge de 15 ans et plus ne possède pas de diplôme de l'enseignement secondaire supérieur. Pour 34,5%, l'enseignement secondaire supérieur constitue le niveau d'instruction le plus élevé, contre une proportion de 29,3% pour les diplômés de l'enseignement supérieur. En ce qui concerne l'enseignement supérieur, les femmes possèdent le plus souvent un diplôme de l'enseignement non universitaire de type court (bachelier professionnalisant). Les hommes sont, quant à eux, plus souvent titulaires d'un diplôme universitaire ou d'un diplôme de l'enseignement non universitaire de type long.

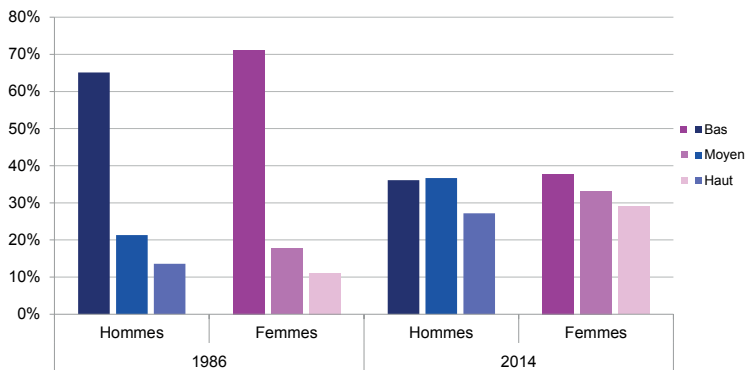
Niveau d'enseignement de la population âgée de 15 ans et plus (2014)

	Hommes	Femmes	Total
Primaire ou sans diplôme	14,0%	17,4%	15,7%
Secondaire inférieur	21,3%	19,7%	20,5%
Secondaire supérieur	36,5%	32,5%	34,5%
Niveau non universitaire type court / formation professionnalisante ou de transition (à orientation professionnelle)	12,2%	17,2%	14,8%
Niveau non universitaire type long / Niveau universitaire / Bachelier académique ou Master	16,0%	13,1%	14,5%
Total	100%	100%	100%

Le niveau d'instruction de la population belge a fortement augmenté entre 1986 et 2014. En 1986, 65,1% des hommes et 71,2% des femmes de 15 ans et plus détenaient tout au plus un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur. Au cours des dernières décennies, ce pourcentage de personnes peu qualifiées a baissé tant chez les hommes que chez les femmes pour passer sous la barre des 40%. Chez les deux sexes, ce recul s'est traduit par une hausse du nombre de personnes moyennement et hautement qualifiées.

La progression la plus significative est à mettre à l'actif des femmes titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur. En 1986, 11,1% des femmes de 15 ans et plus détenaient un diplôme de l'enseignement supérieur. En 2014, le pourcentage de femmes hautement qualifiées a grimpé à 30,4%. La part de femmes hautement qualifiées dépasse le pourcentage d'hommes hautement qualifiés. Enfin, en 2014, 36,5% des hommes et 32,5% des femmes étaient en possession d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur sans avoir achevé d'études supérieures.

Niveau d'enseignement de la population de 15 ans et plus en Belgique (1986 et 2014)



En Belgique, 43,8% des 30-34 ans détenaient un diplôme de l'enseignement supérieur en 2014. La Belgique se situe ainsi largement au-dessus de la moyenne européenne, qui s'élève à 37,9%. Les femmes enregistrent de bien meilleurs résultats que les hommes dans ce domaine. La moitié des femmes âgées de 30 à 34 ans sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur, contre 37,4% des hommes de la même tranche d'âge.

Sur la base de cet indicateur, Eurostat examine si tous les États membres ont atteint l'important objectif européen selon lequel, à l'horizon 2020, 40% des Européens âgés de 30 à 34 ans doivent avoir obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur ou assimilé. Notre pays y est déjà parvenu, tout comme la plupart de nos pays voisins.

Pourcentage des 30-34 ans ayant obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur

	2004	2008	2012	2013	2014
Union européenne	26,9%	31,2%	36,0%	37,1%	37,9%
Belgique	39,9%	42,9%	43,9%	42,7%	43,8%
Allemagne	26,8%	27,7%	31,8%	32,9%	31,4%
France	35,7%	41,2%	43,5%	44,1%	44,1%
Luxembourg	31,4%	39,8%	49,6%	52,5%	52,7%
Pays-Bas	33,6%	40,2%	42,2%	43,1%	44,6%
Royaume-Uni	33,6%	39,7%	46,9%	47,4%	47,7%

Note explicative : contrairement à d'autres pays, l'Allemagne ne prend pas en compte un certain nombre d'études post-secondaires. Ce pourcentage serait nettement supérieur en incluant ces études.

La stratégie UE2020 vise également à ramener le pourcentage de jeunes en décrochage scolaire à 10% d'ici 2020. Il s'agit de la part de personnes âgées de 18 à 24 ans n'ayant pas obtenu de diplôme de l'enseignement secondaire supérieur et ne suivant plus d'enseignement, ni de formation. Par rapport à 2004, le pourcentage de jeunes en décrochage scolaire en Belgique est passé de 13,1% à 9,8% en 2014. La moyenne européenne se chiffre, quant à elle, à 11,1%.

Décrochage scolaire : pourcentage de la population âgée de 18 à 24 ans ne suivant ni études, ni formation et ayant obtenu tout au plus un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur

	2004	2008	2012	2013	2014
Union européenne	16,0%	14,6%	12,6%	11,9%	11,1% (b)
Belgique	13,1%(b)	12,0%	12,0%	11,0%	9,8% (b)
Allemagne	12,1%	11,8% (b)	10,5%	9,8%	9,5% (b)
France	12,1%	11,5%	11,5%	9,7% (b)	8,5% (b)
Luxembourg	12,7%	13,4%	8,1%	6,1%	6,1% (b)
Pays-Bas	14,1%	11,4%	8,8%	9,2% (b)	8,6% (b)
Royaume-Uni	12,1%	17%(b)	13,4%	12,3%	11,8% (b)

(b) : Rupture de série.



© Petr Malyshev - Fotolia



© Anterovium - Fotolia



© nikkytok - Fotolia



© waldentz - Fotolia



© gabbarfoto - Fotolia



© udra11 - Fotolia



© Africa Studio - Fotolia



SPF Économie, P.M.E., Classes moyennes et Énergie
Direction générale Statistique - Statistics Belgium

NUMÉRO D'ENTREPRISE : 0314.595.348
EDITEUR RESPONSABLE : NICO WAEYAERT
NORTH GATE III - BD DU ROI ALBERT II, 16 B-1000 BRUXELLES
CODE PUBLICATION : S000.01F/2015

